

RAPPORT D'ACTIVITES

Jun 2009 - Mai 2010



Bienvenue sur le site du Club des Scot.

Le Club des SCOT est l'association nationale des techniciens maîtres d'ouvrages de SCOT créée il y a deux ans avec pour ambition de fédérer les professionnels en charge de l'animation d'un réseau vivant,



CARRIÈRES

TERRITOIRES

Chefs de projet Scot, des coureurs de fond

Directeurs de syndicat mixte, conseils auprès des élus membres, mais surtout animateurs de réseau, les chefs de projet Scot travaillent à grande échelle : dans l'espace, le temps et la diversité des partenariats.

C'est trois, quatre... sept ans de travail qu'il faut compter pour élaborer un schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui succède à la production des PLU. Cette « course d'endurance » est fort logiquement un projet complexe et à long terme. C'est en effet un projet qui implique de nombreux acteurs : élus locaux, techniciens, citoyens, associations, entreprises, etc. Le chef de projet Scot est donc un véritable « coureur de fond » qui doit maintenir un rythme soutenu sur une longue durée.

De polytechniques. Celles-ci sont les plus nombreuses, architectes, ingénieurs agronomes ou, plus rarement, juristes ou économistes, il se retrouvent, avant même d'être chefs de projet, à la tête d'un syndicat mixte. « Nous avons tous une formation pluridisciplinaire », souligne Michel Borelli, directeur de projet de Scot de la région de Strasbourg (StratSCoT). Il s'agit d'être capable de dialoguer en tant que technicien, juriste, économiste, etc. et d'être capable de travailler avec des élus locaux, des citoyens, des entreprises, etc.

Un métier. C'est un métier qui implique de travailler avec des élus locaux, des citoyens, des entreprises, etc. et d'être capable de travailler avec des élus locaux, des citoyens, des entreprises, etc.



Introduction

Suite à notre élection à Narbonne, les membres du Conseil d'Administration et moi-même nous étions fixé un plan de travail dense et ambitieux : multiplier les ateliers de travail au niveau local, gagner en crédibilité au niveau national et développer nos partenariats, mettre en place nos outils de communication (lettre, site web, annuaire), assurer la veille technique sur les projets de lois, organiser les futures rencontres nationales et engager la réforme des statuts du Club pour lui offrir légitimité politique et moyens matériels. Je n'ai pour ouvrir ce rapport d'activité qu'un seul mot à dire : Merci. Merci à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour le travail fourni, pris avec passion sur leur temps professionnel mais aussi personnel pour mener à bien ces objectifs. Et merci bien entendu à « leurs Présidents respectifs » pour avoir accepté de mettre une partie des moyens de leur structure au service cette aventure. Un seul chiffre pour résultat : le Club comptait en avril 2010 plus de 100 chargés de missions adhérents, preuve de l'efficacité et de la pertinence de ses actions. Un dernier merci donc à tous ceux qui, par leur adhésion, nous ont témoigné de leur confiance et de leur soutien.



Cédric LE JEUNE

SOMMAIRE

- I – Le Club : son équipe d'animation, ses adhérents**
- II – Bilan financier de l'association**
- III – Bilan des activités du Club au niveau national et en régions**
- IV – Les partenariats**
- V – Les productions techniques du Club**
- VI – Les Rencontres Nationales**
- VII – La communication du Club**
- VIII – Les prochains rendez-vous**
- IX – Les clins d'œil**

[I – Le Club : son équipe d'animation, ses adhérents](#)

Un nouveau bureau et conseil d'administration ont été installés le 4 juin 2009 à Narbonne :

1 - Les membres du Bureau



Président : Cédric Le Jeune,
chef de projet du SCoT des
Rives du Rhône (Vienne-38)

Secrétaire : Romain Prax,
chef de projet du SCoT de
la Narbonnaise



Trésorier : Michel Senelet,
chef de projet du SCoT
Beaujolais

Trésorier adjoint : Alain
Vanneufville, chef de projet
du SCoT de Béthune



2 - Les membres du Conseil d'Administration

Afin de relayer les décisions et travaux du Club des SCoT, ce dernier se structure en huit secteurs géographiques, avec à la tête de chacun un référént, membre du conseil d'administration, et exerçant ses fonctions professionnelles dans un établissement public de ce secteur.



Référént territoriale pour le Nord et la Manche (région Nord Pas de Calais, Picardie, Haute Normandie et Basse Normandie) : **Isabelle Rougieux**, chef de projet du SCoT du Valenciennois

Référént territoriale pour le Grand Est (Champagne Ardennes, Bourgogne, Lorraine, Alsace et Franche Comté) : **Rachel Bertaud-Ouezmane**, chef de projet du SCoT Sud Meurthe et Moselle



Référént territorial pour l'Arc Méditerranéen (Languedoc – Roussillon, Provence Alpes Cotes d'Azur, Corse) est **Ludovic Bastid**, chef de projet du SCoT Uzège Pont du Gard

Référént territorial pour les régions Rhône-Alpes, Auvergne, Limousin est **Pierre-yves Grillet**, chef de projet du SCoT Métropole Savoie



Référént territorial pour le Grand Sud Ouest (Midi Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charente) est **David Geneau**, chef de projet du SCoT du Pays du Val de Saintonge

Référént territorial pour le Grand Ouest (Pays de Loire, Bretagne, Centre) est **Julien Roissé**, chef de projet du SCoT du Pays du Mans



Référént territorial pour les DOM-TOM est **Jean Massip**, chef de projet du SCoT de la Communauté Intercommunale de l'Est de la Réunion (CIEST)

Référént territoriale pour l'Île de France est **Laurence Maldonado**, chef de projet du SCoT Marne-Brosses-Gondoire





Bilan des réunions du Conseil d'Administration au cours de l'année écoulée

Date	Lieu	Horaire	Nature
09/07/2009	Lyon	10h00 - 17h00	CA
09/10/2009	Paris	10h00 - 17h00	CA
01/12/2009	Paris	10h00 - 17h00	CA
18/01/2010	Paris	10h00 - 17h00	CA
29/01/2010	Paris	10h00 - 17h00	travail avec les élus de scot
19/02/2010	Paris	10h00 - 17h00	CA
19/03/2010	Paris	10h00 - 17h00	AG
30/03/2010	Paris	14h00 - 17h00	travail avec les élus de scot
15/04/2010	Paris	10h00 - 17h00	CA
10/05/2010	Paris	10h00 - 17h00	CA

Tout au long de l'année, plusieurs techniciens ont participé à titre volontaire aux travaux du CA. Parmi eux, nous tenons à remercier particulièrement Stella Staub et Christine Sanchez-Martin (SCOTERS), Elise Bailacq (SYSDAU), Marc Juillet (ScoT Provence Verte) et Ludovic Dewitte (ScoT Grands Douaisis),.

Un remerciement spécial également à Jean Marly, « jeune retraité » du CERTU, qui a apporté son soutien au Club, aux côtés d'Elise Bailacq et Rachel Bertaud Ouezmane, pour la production de la première lettre du Club.

Enfin, nous tenions à ne pas oublier de remercier la Maison du Rhône à Paris (rue de Grenelle) qui, à de nombreuses reprises, a mis gratuitement à disposition du Conseil d'Administration une salle de réunion.



3 - Adhérents - Assemblée générale

Le 10 mai 2010, le Club des SCoT compte **102 adhérents**, ce qui témoigne de sa montée en puissance au cours de l'année écoulée.

A noter, le faible niveau d'adhésion des chargés de mission SCoT d'Ile de France et des DOM TOM.

Depuis le 6 juin à Narbonne, une Assemblée Générale a été convoquée à Paris, le 19 mars 2010 (dans les locaux de l'IAU IdF). L'ordre du jour était le suivant : bilan d'étape sur les activités du Club, apports et enseignements des réunions régionales, retours sur le questionnaire relatifs aux amendements à la loi ENE, programme prévisionnel des rencontres nationales de Douai, mais aussi et surtout : débat sur les évolutions statutaires que les membres du CA envisagent de faire voter le 16 juin à Douai, en lien avec les réflexions engagées avec les présidents de SCoT.

II – Bilan financier de l'association

Les finances de l'association sont saines bien que modestes, avec un budget total de 1968 € (cumul des adhésions fixées à 15 euros depuis 2007). La seule dépense réalisée concerne l'assurance responsabilité civile souscrite depuis le 1er mars pour un montant de 112,62 €.

III – Bilan des activités du Club au niveau national et en régions

1 - Actions d'animation territoriale locales

Une quinzaine de réunions sur 7 secteurs géographiques depuis septembre 2009.

Diversités dans le format, les publics, les thématiques abordées et l'organisation.

➤ **3 types de rencontres :**

- Les groupes de travail : Techniciens, club, échanges d'expérience, proximité
- Les rencontres techniques inter-institutionnelles : Techniciens de plusieurs institutions, club + un partenaire, articulation, régionale



- Les rencontres interrégionales : Techniciens et élus, le club peut être à l'initiative mais n'est pas l'organisateur (région, SM SCoT...), thème sur le fond, régionale à interrégional

➤ **Le constat des référents :**

- Des régions très hétérogènes en terme d'avancement des démarches SCoT : au sein d'un même secteur, difficile de mobiliser

autour d'un même thème.

- Des territoires d'actions des référents très vastes: organisation en ½ ou 1 journée compliquée (distance)
- Des réseaux- relais se mettent en place (PACA, Haute-Normandie) qui s'organisent au quotidien en dehors du Club.
- En fonction du format : des partenaires qui s'impliquent: les DREAL, les Conseils Régionaux, les Inter- SCoT ...
- Les thèmes définis en CA n'ont pas forcément été suivis: adaptation aux attentes du terrain

➤ **Les attentes exprimées :**

- Fortes attentes sur de la mise en relation, ou des questions ponctuelles (sorte d'agorascot personnalisé) faisant appel à un partage d'expériences
- « Rompre l'isolement du chef de projet SCOT »
- Attentes pour des débats entre techniciens (comment faire mieux, avec quelle méthode, quels outils...)
- Attente des techniciens pour des réunions avec les élus (vertus pédagogiques des rencontres et des témoignages)
- Attente des autres partenaires pour comprendre ce que les territoires ont fait de l'outil SCOT et bâtir des partenariats

2 - Les activités de représentation nationale du Club

Le Club des SCoT s'est peu à peu inséré dans les réflexions nationales pour désormais être clairement identifié comme un partenaire officiel des réflexions en lien avec la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme, le développement durable, la prospective.

A ce titre, le Club des SCoT a été associé et a participé à des nombreuses démarches, séminaires ou groupes de travail tels que : Assises des territoires ruraux, Territoires 2040 (DATAR), COMOP Trame Verte et Bleue du Grenelle, Atelier Trame Verte et Bleue de la FPNR, etc. (voir annexe 2).

3 – Le travail sur l'évolution statutaire du Club des SCoT

Depuis l'assemblée générale du Club des SCoT en juin 2009 à Narbonne, le conseil d'administration travaille sur l'évolution de ses statuts pour, d'une part, ouvrir l'association aux élus afin de porter un discours politique national fort et donner du poids aux propositions issues du réseau technique ; d'autre part, doter cette future fédération des moyens financiers et humains qui lui font défaut aujourd'hui pour assumer efficacement toutes les missions qui lui incomberont.



Le Club des SCoT a tenu dans ce but deux réunions avec les « élus motivés », à l'Assemblée Nationale, le 29 janvier et le 30 mars dernier, afin de débattre de la volonté d'implication des élus dans l'association et des modalités d'évolution du Club en une véritable fédération nationale portée politiquement.

A la suite de la seconde réunion qui a réuni 40 participants, dont la moitié d'élus et présidents de SCoT de toute la France, un vote majoritaire en faveur de la transformation du Club en Fédération nationale a eu lieu.

Les élus ont unanimement saluer et remercier les techniciens pour le travail effectué ces dernières années qui va leur permettre de s'impliquer simplement et efficacement dans l'association, qui conservera l'animation technique du Club, telle qu'elle fonctionnait jusqu'à maintenant (réunions techniques territoriales, ...). L'objectif de proposer pour la future Assemblée Générale extraordinaire un format inédit de Fédération où se retrouve le binôme élu-technicien des Maîtrises d'Ouvrage de SCoT a été validé par l'ensemble des votants.

IV – Les partenariats

Le Club des SCoT a poursuivi la consolidation des partenariats engagés depuis sa création (APFP, ETD, MEEDDAT), tout en allant à la rencontre de nouveaux partenaires afin de développer son réseau national.



Partenaire historique du Club des SCoT, le MEDDAAT est régulièrement informé des travaux du Club. Il appuie financièrement les Rencontres Nationales des SCoT par l'octroi d'une subvention de 22 500 €. Il mène la démarche SCoT Grenelle en partenariat avec le Club et d'autres associations (ETD, ADCF, FNAU).



Suite à une sollicitation du Club des SCoT, ETD a engagé en 2010 un travail sur la question de la mise en œuvre des SCoT, en association avec le CERTU et la FNAU. Le nouveau site internet du Club des SCoT renvoie également vers le forum Agora SCoT, hébergé par ETD.



L'APFP est un partenaire « naturel » du Club, de nombreux SM de Pays portant également des démarches de SCoT. Des ateliers ont été réalisés sur le lien Pays / SCoT : périmètres, mutualisation de moyens, etc.



Structure nationale « cousine germaine » du Club des SCoT : 1/3 des SCoT sont portés par des intercommunalités. La plupart des membres adhérents des SM SCoT sont des intercommunalités qui leur délèguent la compétence. Une prise de connaissance mutuelle du rôle et des missions des deux associations a eu lieu. L'ADCF représenterait de même un partenaire de choix en terme logistique pour éventuellement hébergé le futur chargé de mission de la Fédération Nationale des SCoT et permettre de mutualiser les moyens (loyers, secrétariat ?...).



Le SCOT s'inscrit en compatibilité avec les chartes de PNR. Sur le terrain, de nombreux SCoT et PNR sont amenés à co-exister dans des jeux d'acteurs parfois complexes. Le président a tenu à se rapprocher de la Fédération des PNR pour confirmer l'importance d'une collaboration constructive entre ces deux outils qui doivent être complémentaires, avec notamment des enjeux de clarification des rôles sur la question de l'urbanisme. Dans ce but, la FPNR a recruté un stagiaire pour travailler sur l'articulation SCOT/PNR sur les questions d'urbanisme. De même, un atelier partenarial donnant à voir les démarches exemplaires de coopération est envisagé à l'automne.



Le CERTU mène plusieurs études en lien avec les SCOT : une étude sur la mise en œuvre en lien avec ETD (citée plus haut), une autre sur SCoT et économie à laquelle le Club est également associée. Enfin, le CERTU a également piloté une étude désormais achevée sur SCoT et commerce, réalisée par la FNAU, à laquelle le Club n'a cependant pas été associé (étude pas encore rendue publique).



L'IAU IdF a eu la gentillesse de prêter sa salle de conférence au Club des SCOT le 19 mars dernier pour qu'il puisse y tenir une assemblée générale. De même, l'institut a mené pour le compte de la Région Ile de France une étude sur les inter-SCoT de France : l'organisation d'une conférence organisée en partenariat sur ce thème à l'automne, avec intervention de témoins de certaines démarches, est une piste poursuivie.



Un pôle "Territoires et Changement Climatique" a été constitué au CETE de Lyon. Lors d'une journée SCoT Grenelle au MEDDAAT sur le thème de l'énergie et du climat dans les SCoT, et suites à la forte sollicitation des adhérents, Cédric Le Jeune a lancé un appel à la constitution d'un groupe de travail sur ce thème avec les « SCoT motivés ». Un besoin de partage de connaissance et de savoir-faire émerge sur ce thème. Le CETE de Lyon a affiché son intérêt pour accompagner le Club et intégrer cette démarche dans son programme de travail. La piste reste à confirmer dans les semaines à venir, en lien éventuel avec d'autres partenaires.



Le Centre Européen de Prévention des Risques d'Inondation, association nationale de collectivités territoriales oeuvrant pour une meilleure gestion et prévention des inondations, a sollicité début mai le Club des SCOT pour engager une réflexion partenariale sur la prise en compte de cette problématique par les SCoT, dans le cadre notamment de la loi Grenelle 2 qui renforce les prérogatives des SCoT en ce domaine. Aux yeux du CEPRI, le SCoT est en effet l'outil d'aménagement qui permet d'intégrer la prise en compte de l'inondation dans une vision positive, dans l'avenir, tout en traitant l'existant.



L'association européenne Energie Cités organisera du 2 au 4 février 2011 à Grenoble les 12èmes Assises de l'Énergie et du Climat en partenariat avec la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral et la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Agglomération. Le souhait est de mettre au coeur de ces 12èmes assises l'urbanisme et la mobilité. Suite à l'invitation des organisateurs, le Club des SCOT participe au comité



d'orientation des assises afin de définir les modalités de partenariat et les problématiques qui seront au cœur des prochaines assises.

Pour finir ce tour de table des partenaires solides, émergents ou potentiels du Club, nous tenions à ne pas oublié les démarches de coopérations construites au niveau local avec des institutions telles que : la DREAL Midi-Pyrénées, la Région Nord Pas de Calais, la Région Bourgogne, la Région Bretagne, etc. Qu'elles en soient ici remerciées.

V – Les productions techniques du Club

Depuis juin 2009, le Conseil d'Administration a produit plusieurs documents techniques, principalement sous formes d'avis sur des projets de lois ou des réflexions concernant l'objet SCoT :

- Contribution du Club des SCoT sur le projet de loi « **Engagement National pour l'Environnement** » (Grenelle II) - Mai 2009
- Contribution du Club des SCoT aux réflexions du CGEDD concernant la « **gouvernance à cinq** » - Juillet 2009
- Contribution du Club des SCoT dans le cadre de la consultation sur les projets de guides appelés à constituer les orientations nationales pour la **préservation et la restauration des continuités écologiques** - Juillet 2009
- Contribution du Club des SCoT aux réflexions actuelles sur la **modernisation de l'urbanisme commercial** (Grenelle II et rapport de Monsieur le Député Charié) - Septembre 2009
- **Tableau synthétique des principales modifications susceptibles d'être apportées à l'outil SCoT** suite à l'adoption du projet de loi Grenelle II (dans sa rédaction validée par le Sénat le 08 octobre 2009) – novembre 2009
- Avis du Club des SCoT sur le rapport du CETE de Lyon « **SCoT et Biodiversité** : quelle prise en compte de la biodiversité dans les SCoT avant le Grenelle ? Réponse par l'analyse de 10 SCoT approuvés » - janvier 201
- **13 amendements sur le projet de loi ENE** : transmis à tous les députés des commissions économie et développement durable et aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale. M. HEINRICH, Député et Président du SCoT des Vosges Central, a porté l'ensemble des propositions du Club suite à une audition de Cédric LE JEUNE et Rachel BERTAUD-OUEZMANE le 30 mars 2010. Les membres du Conseil d'Administration tenait par l'intermédiaire du présent rapport d'activité à le remercier pour cet appui précieux.

L'ensemble de ces avis et contributions est désormais téléchargeables sur le site web du club des SCoT <http://www.clubdesscot.org>.

VI – Les Rencontres Nationales

L'organisation des rencontres nationales figure parmi le cœur des compétences du Club. Pour la première année, un appel à candidature officiel a été lancé auprès de toutes les structures porteuses de SCoT et un dossier de candidature a été réalisé pour l'occasion. Ce dossier doit impérativement faire état :

1. De la motivation et des raisons à l'origine de la candidature
2. Des moyens financiers et techniques mobilisables
3. Des principaux partenariats prévus
4. Du thème conducteur envisagé et des principaux questionnements qui devraient structurer les échanges sur les deux jours
5. De la date (au minimum le mois) envisagée pour la tenue des rencontres



Une fois la structure candidate sélectionnée, une convention de partenariat est signée avec le Club des SCoT afin de définir et encadrer les prérogatives de chacun dans l'organisation des futurs rencontres.

Ainsi, suite à son Conseil d'Administration du 1er décembre 2009 à Paris, le Club des SCoT a retenu la candidature du **Syndicat Mixte du Grand Douaisis** (65 communes, 4 intercommunalités et 250 000 habitants) comme organisateur des 6èmes rencontres nationales des SCoT qui se tiendront à Douai les 17 et 18 juin 2010. Après Strasbourg, Bordeaux, Grenoble, Dijon puis Narbonne, ce sont donc de nouvelles pratiques, traditions et spécificités territoriales qui seront mises à l'honneur.

10 ans de SCoT...
et maintenant ?

Politique municipale
Politique intercommunale
Politique départementale
Politique régionale
Politique nationale



Pour officialiser en toute convivialité le « passage de témoin », Bernard GEA, Président du SCoT de la Narbonnaise et organisateur des dernières rencontres a été reçu le 10 décembre en Mairie de Douai par son homologue Lionel COURDAVAULT, Président du Syndicat Mixte du Grand Douaisis, en présence de Jacques VERNIER, Maire de Douai et de Cédric LE JEUNE, Président du Club des SCoT, le temps de débattre sur l'actualité des SCoT et de rappeler leur attachement réciproque à l'organisation de ces moments d'échanges indispensables pour les élus en charge d'élaborer ou de participer à l'application et au suivi d'un SCoT sur leur territoire.



En présence de Bernard GEA (second en partant de la gauche) et de Jacques VERNIER (à droite), en mairie de Douai, Lionel COURDAVAULT (3^{ème} en partant de la gauche), reçoit des mains de Cédric LE JEUNE (à gauche) le courrier officiel du Club des SCoT confirmant la sélection du Grand Douaisis pour l'organisation des 6èmes rencontres nationales des SCoT.



VII – La communication du Club

1 - Le site internet

Depuis avril 2010, le site du Club des SCOT est en ligne à l'adresse : <http://www.clubdesscot.org> ! De nombreux documents sont téléchargeables : statuts, CR du Conseil d'administration, dossier de candidature aux RNS, avis du Club. Bien sûr, au fil des mois et années, ce site n'aspire qu'à se développer et devenir une vraie plate-forme de ressources !



2 – « Planète SCOT », la lettre du Club

Au mois de mai, la première lettre du Club des SCOT, intitulé « Planète SCOT » a été diffusée par mail à tous les acteurs de cette « planète », au premier rang desquels les chefs de projets SCOT.

3 – L'annuaire des SCOT de France

Au programme du mandat 2009 – 2010 figurait également la réalisation du premier annuaire des SCOT de France. La tâche fut longue et difficile, mais le résultats est là : l'ensemble des SCOT de France réunit dans un seul document qui les recense tous, illustrés de cartographies permettant des les localiser facilement. Cet outil de travail sera sans nuls doutes apprécié des élus et techniciens porteurs de SCOT qui pourront rechercher très facilement d'autres établissements publics avec lesquelles ils souhaiteraient échanger (document prochainement téléchargeable sur le site web du Club des SCOT).



4 - La revue de presse nationale

Le Club tient à remercier particulièrement les revues « La gazette des communes » et « Traits urbains » pour les articles réalisés depuis juin dernier (3 dans la gazette dont 1 « opinion » + 1 dans traits urbains), ainsi qu'ETD et Localtis pour leur brèves d'infos régulières sur la vie du Club (voir sur ce point la revue de presse sur le site web). Au total, ce sont près d'une quinzaine d'articles ou de brèves qui ont relaté les travaux du Club des 12 derniers mois. A cela peut être rajouté le partenariat entre le Club et Traits Urbains spécifique aux Rencontres Nationales des SCOT : une page de pub dans la revue en échange d'une distribution aux RNS.

Scot post-Grenelle 2 : le Scot a-t-il bon « DOO » ?

OPINION

Cédric Le Jeune, président du Club des Scot

Un Club des Scot échoue de cohérence territoriale (pour le grand espoir de centaines de professionnels en charge de la mise en œuvre de la loi SRU) et de la loi SRU. Le Scot est un outil de planification et de développement durable imposé par le Grenelle et les suivants. Cependant, à l'heure où les collectivités locales sont confrontées à des enjeux nouveaux, la législation complexe et souvent contradictoire et la difficulté de la mise en œuvre de la loi SRU ont conduit à une certaine déception. Le Scot est un outil de planification et de développement durable d'un territoire. C'est pourquoi, depuis la loi SRU, de nombreux professionnels ont travaillé à améliorer son cadre juridique et à rendre son contenu plus cohérent et plus efficace. C'est ainsi que le Club des Scot a été créé en 2007 pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de mise en œuvre de la loi SRU. C'est pourquoi, depuis la loi SRU, de nombreux professionnels ont travaillé à améliorer son cadre juridique et à rendre son contenu plus cohérent et plus efficace. C'est ainsi que le Club des Scot a été créé en 2007 pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de mise en œuvre de la loi SRU.

Localtis.info

jeudi 22 octobre

Actualités

URBANISME

Trame verte, gouvernance, commerces : le Club des Scot émet ses recommandations

publié le 02 octobre 2009



Chefs de projet Scot, des coureurs de fond

TERRITOIRES

Directeurs de syndicat mixte, conseils auprès des élus locaux, mais surtout animateurs de réseaux, les chefs de projet Scot travaillent à grande échelle, dans l'espace, le temps et la diversité des partenariats.

C'est un travail qui fait entrer en compte de nombreux acteurs, des élus locaux, des professionnels, des associations, des citoyens. C'est un travail qui demande une grande capacité d'écoute, de médiation, de négociation. C'est un travail qui demande une grande capacité de projet, de vision, de conviction. C'est un travail qui demande une grande capacité de travail, de persévérance, de rigueur. C'est un travail qui demande une grande capacité de communication, de relation, de dialogue. C'est un travail qui demande une grande capacité de leadership, de motivation, de dynamisme. C'est un travail qui demande une grande capacité de créativité, d'innovation, de prise de risque. C'est un travail qui demande une grande capacité de responsabilité, de confiance, de transparence. C'est un travail qui demande une grande capacité de respect, de tolérance, de patience. C'est un travail qui demande une grande capacité de courage, de détermination, de conviction. C'est un travail qui demande une grande capacité de sincérité, d'authenticité, de franchise. C'est un travail qui demande une grande capacité de humilité, de modestie, de simplicité. C'est un travail qui demande une grande capacité de générosité, de solidarité, de coopération. C'est un travail qui demande une grande capacité de confiance, de respect, de tolérance, de patience, de courage, de détermination, de conviction, de sincérité, d'authenticité, de franchise, de humilité, de modestie, de simplicité, de générosité, de solidarité, de coopération.

CLUB DES SCOT

Quand la contrainte se fait exigence

BUREAU

Président, Cédric Le Jeune, directeur du Scot Rives du Rhône, élu vice-président de la Région Rhône-Alpes.

Le Club des Scot a été créé en 2007 pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de mise en œuvre de la loi SRU. C'est pourquoi, depuis la loi SRU, de nombreux professionnels ont travaillé à améliorer son cadre juridique et à rendre son contenu plus cohérent et plus efficace. C'est ainsi que le Club des Scot a été créé en 2007 pour accompagner les collectivités locales dans leur démarche de mise en œuvre de la loi SRU.

Les Schémas de Cohérence Territoriale en Nord-Pas de Calais

Le 13 décembre 2007, le Club des Scot a organisé une réunion de travail à Lille pour discuter des Schémas de Cohérence Territoriale (SCT) en Nord-Pas de Calais. Cette réunion a permis de partager les expériences et les bonnes pratiques des différents acteurs du territoire. Les conclusions de cette réunion ont été synthétisées dans un document qui sera distribué aux membres du Club des Scot.

Contact

Club des Scot
10 rue de la République
59000 Lille
Tél : 03 20 37 12 34
Email : clubdescot@clubdescot.fr

3 questions à...

Laurence Maldonado & Cédric Le Jeune
Référénte Ile-de-France au Club des Scot / Président du Club des Scot

Quelle rôle joue le club des SCOT ?

C. L. J. : Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme approuvé par le loi SRU (Solidarité et renouvellement urbains) du 13 décembre 2000.

Au fil des évolutions législatives, il a pris de plus en plus de poids et de responsabilités sur les territoires. Il y a environ 380 SCOT ou schémas directeurs existants en France, dont près d'une centaine en application.

Au fil des années, un réseau informel d'échanges s'est mis en place entre les techniciens chargés des SCOT et, progressivement, des rencontres nationales ont été organisées.

Le « Club des SCOT » a été officiellement constitué sous forme associative en 2007. Cette association nationale a pour objectif de promouvoir le partage d'expérience et de porter au niveau national les intérêts et préoccupations des collectivités membres par le biais d'un réseau de

VIII – Les prochains rendez-vous

De nombreux projets sont d'ores et déjà en cours pour proposer à la « planète SCOT » et ses partenaires des temps d'échanges privilégiés sur l'actualité des SCOT ou sur des problématiques particulières, au dernier trimestre 2010 ou en début d'année 2011, sur des rencontres de rayonnement régional ou national :

- ⇒ Atelier technique sur l'articulation entre SCOT et schémas Régionaux, en septembre, à destination des SCOT de l'Arc Méditerranéen
- ⇒ Rencontres des SCOT de basse Normandie en partenariat avec le Centre de Ressources Régional, en octobre



- ⇒ Atelier technique sur les **enjeux d'articulation SCoT / SDRIF**, en novembre, en région parisienne
- ⇒ Conférence **SCoT et commerce**, en partenariat avec les SM SCoT Métropole Savoie et Région Urbaine Grenobloise, à Grenoble, en octobre - novembre
- ⇒ Journée technique nationale sur les **inter-SCoT**, en partenariat avec l'IAU IdF, en novembre - décembre
- ⇒ Conférence sur **la complémentarité SCoT/PNR**, en partenariat avec la FPNR (premier trimestre 2011)
- ⇒ Journée d'échanges des **SCoT de Montagne** (premier trimestre 2011, en Rhône Alpes)
- ⇒ ...

IX – Les clins d'œil

1 – Ca ne s'invente pas !

Les nombreuses réunions du Conseil d'Administration du Club se sont tenues à la Maison du Rhône à Parisrue de ... **Grenelle** ! Quoi de mieux pour se mettre dans l'ambiance ?

2- Le Club, un réseau ? La preuve par les chiffres...

1378 au 20 avril. C'est le nombre de mails envoyés du PC de Cédric LE JEUNE vers les membres du Conseil d'Administration entre les RNS de Narbonne en juin 2009 et cette date : 215 mails groupés à destination à destination du CA, le reste ayant consisté en échanges inter-personnels ou par petits groupes projets... Moyenne = **7 à 8 mails par jours ouvrés** !!!! Réseau, vous avez dit réseau ?



ANNEXES

Annexe 1 : Bilan des « animations régionales » du Club des SCoT

Date	Lieu	Horaire	Intitulé/Objet
15/09/2009	Montauban	journée	Scot / PLU
23/09/2009	St Jean d'Angély	journée	Scot / PLU
30/09/2009	Toulon	journée	actu club des scot
16/12/2009	Laxou	14h00-17h00	actu club des scot + proposition d'amendements au grenelle 2
15/12/2009	Nord Pas de Calais	journée	articulation Scot/Pays/PNR
18/02/2010	Bordeaux	journée	Scot et grenelle
18/02/2010	Le Port (Réunion)	demi-journée	Rencontre inter-Scot - EPCI Articulation SAR-SCOT
12/03/2010	Bordeaux	journée	actus législatives SCoT
26/03/2010	Toulouse	journée	Scot et économie
06/04/2010	Arcachon	journée	Scot et littoral
13/04/2010	lyon	journée	Speed Scoting : SCoT et Grenelle, commerce, gestion économe de l'espace, UTN...
03/05/2010	Le Mans	journée	SCoT et Grenelle 2
27/05/2010	Isle d'Abeau	journée	le Scot au cœur des réformes : grenelle, biodiversité, gouvernance à 5, fiscalité...
28/05/ 2010	Haute Normandie	demi-journée	Maîtrise de l'étalement urbain dans les SCOT

Annexe 2 : Bilan de la représentation du Club des SCoT au niveau national

Date	Lieu	Intitulé	Nature	Organisateur	Intervenant club
29/06/2009	Paris	conférence Nature en Ville	colloque	MEEDAT	Cédric LE JEUNE
30/06/2009	Paris	Demain les Pays	conférence	APFP	David GENEAU
02/07/2009	Paris	Rencontres territoriales des CCI sur l'urbanisme	rencontres professionnelles	ACFCI	Cédric LE JEUNE
02/07/2009	Ollières sur Heyrieux (07)	Recompositions territoriales du centre Ardèche	conseil syndical	SMEOV	Cédric LE JEUNE
15/09/2009	Romans	Urbanisme Commercial : évolutions législatives, évolutions des concepts	formation	ARADEL	Cédric LE JEUNE
21/09/2009	Saumur	Quels défis pour notre bassin de vie ?	forum	SCoT du Saumurois	Cédric LE JEUNE
21/09/2009	Paris	Restitution des travaux du groupe Consommation d'espaces par l'urbanisation	réunion de travail	MEEDAT	Isabelle ROUGIEUX
29/09/2009	Paris	groupe de travail pays/scot	atelier de travail	APFP	Ludovic BASTID
30/09/2009	Paris	journée d'échanges de la démarche « SCOT - Grenelle »	journée d'échanges	MEEDAT	Cédric LE JEUNE
15/10/2009	Paris	Ateliers N° 3 Grenelle «nature en ville » formes urbaines, articulation des échelles»	atelier de travail	MEEDAT	Pierre Yves GRILLET
08/12/2009	Paris	Ateliers N° 3 Grenelle «nature en ville » formes urbaines, articulation des échelles»	atelier de travail	MEEDAT	Pierre Yves GRILLET
10 et 11/12/2009	Guérande	séminaire de restitution de l'atelier littoral	séminaire	MEEDM	Stéphane BOIS
05/11/2009	Paris	assises des territoires ruraux	groupe de travail "organiser et animer les territoires"	MERAT	Ludovic BASTID
18/11/2009	Paris	congres des maires	groupe de travail urbanisme	AMF	Cédric LE JEUNE (accompagné de Baptiste KUGLER - SCoT piémont des Vosges)
19/11/2009	Paris	assises des territoires ruraux	groupe de travail	MERAT	Ludovic BASTID
10/12/2009	Douai	officialisation sélection SCoT Grand Douaisis pour les 6èmes rencontres	rencontre / presse	SM Grand Douaisis	Cédric LE JEUNE
03/12/2009	Paris	assises des territoires ruraux	groupe de travail	MERAT	Ludovic BASTID
17/12/2009	Paris	assises des territoires ruraux	groupe de travail	MERAT	Cédric LE JEUNE
10-11/12/2009	Paris	la réforme de l'urbanisme commercial	formation	ADEF	Ludovic BASTID
15/01/2010	Paris	comité de pilotage SCoT Grenelle	comité de pilotage	MEEDAT	Cédric LE JEUNE

04/02/2010	Beaune	journée d'échanges SCoT Bourgogne	atelier de travail	Conseil Régional Bourgogne et ETD	Cédric LE JEUNE + Rachel BERTAUD
09/02/2010	Paris	SCoT et Pays : quelles mises en œuvre ?	journée d'échanges	APFP	Cédric LE JEUNE
05/03/2010	Toulouse	échanges scot et développement durable	journée d'échanges	Région Midi Pyrénées	Romain PRAX
23/03/2010	Romans	Urbanisme Commercial : évolutions législatives, évolutions des concepts	formation	ARADEL	Cédric LE JEUNE
25/03/2010	Morlaix	journée d'échanges régionales Bretagne sur les SCoT	journée d'échanges	Région Bretagne	Julien ROISSE
30/03/2010	Paris	journée d'échanges de la démarche «SCOT - Grenelle»	journée d'échanges	MEEDAT	Cédric LE JEUNE
09/04/2010	Paris	comité de pilotage SCoT Grenelle	comité de pilotage	MEEDAT	Isabelle ROUGIEUX
07/05/2010	Paris	comité d'orientations des assises du climat et de l'énergie	comité d'orientations	Grenobles Alpes Métropole, Dunkerque Grand Littoral, Energies cité	Ludovic BASTID
26/05/2010	Paris	comité d'orientations des assises du climat et de l'énergie	comité d'orientations	Grenobles Alpes Métropole, Dunkerque Grand Littoral, Energies cité	Ludovic BASTID



Annexe 3 : Revue de presse

Actualités

Développement territorial

Les Rencontres nationales des Scot ont mis le Grenelle à l'affiche

publié le 08 juin 2009

Les 4 et 5 Juin, les cinquièmes Rencontres nationales des schémas de cohérence territoriale (Scot) organisées par le Club des Scot ont réuni plus de 500 participants à Narbonne. Elles ont permis de débattre de la place de cet outil au sein des différents échelons des politiques d'aménagement territorial, ainsi que des évolutions législatives envisagées dans le cadre des projets de loi Grenelle et de la loi de modernisation de l'économie.

A l'issue des rencontres, ce club constitué d'une cinquantaine de chef de projets Scot a désigné son nouveau président en la personne de Cédric Le Jeune, chef de projet du Scot Rives du Rhône. "Aux premiers Scot de la génération SRU font place ceux de la génération Grenelle, avec une forte volonté de l'Etat d'en faire un outil à plus forte capacité d'action, plus prescriptif et programmatique, notamment pour l'habitat et les transports", explique le nouveau président de cette association. Le club a notamment émis le mois dernier deux contributions à la rédaction du projet de loi Grenelle 2, lequel vise à apporter un certain nombre de changements à cet outil.

La démarche Scot est relativement jeune et donne lieu à moins d'une centaine de schémas en application, contre 300 en cours d'élaboration. Leur développement suit son cours et les élus s'approprient progressivement l'outil. Dès lors, il ne semble pas pertinent aux yeux du Club des Scot de fixer un temps limite en vue d'accélérer leur mise en oeuvre, comme l'a suggéré Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'Aménagement du territoire, lors d'une intervention à Narbonne. "Dans le cadre de l'élaboration d'un Scot, il y a un temps pour l'élaboration du projet et un temps pour son appropriation, qui nécessite un travail de concertation et des débats sur le terrain. Forcer ce processus d'appropriation serait une gageure et peut risquer de faire échouer un projet, dont le temps reste le meilleur allié", estime Cédric Le Jeune.

Quant aux changements apportés par le projet de loi Grenelle 2, ils satisfont le club dans leur globalité mais, pris dans le détail, ils nourrissent le débat. Ainsi l'association recommande de ne pas trop charger le Scot de nouvelles missions, d'autant que cet outil atteint un certain niveau de maturité et d'équilibre à ne pas perturber. Et qu'il est élaboré et suivi au sein des syndicats mixtes ou intercommunalités par des équipes légères, constituées en moyenne de 2 à 4 personnes et aux moyens limités. "Le Scot est un cadre de référence partagé et un outil-projet plutôt qu'un outil-sanction", ajoute dans ce sens Cédric Le Jeune. A l'objectif de "définition des objectifs et priorités intercommunales en matière d'urbanisme, de logement, de transports" que fixe le Grenelle 2 (article 9), le Club préfère ainsi le terme de "coordination". Selon lui, la première formulation "semble outrepasser le principe de subsidiarité et de non tutelle d'une collectivité sur une autre : il faut laisser des marges de manoeuvre aux intercommunalités pour fixer leurs priorités et objectifs (projets d'agglomération, plan de mandature) dans l'espace de liberté laissé par les orientations du Scot. Si cette formulation peut être envisagée dans le cas d'un schéma réalisé à l'échelle d'un EPCI compétent sur son périmètre pour l'ensemble des autres politiques d'aménagement et de développement, elle devient beaucoup plus délicate à l'échelle d'un syndicat mixte élaborant un Scot sur plusieurs communes et/ou intercommunalités". C'est tout particulièrement le cas des Scot élaborés en territoire rural, dont certaines spécificités ont été abordées durant les rencontres. "Il faut conserver cette dimension d'orientation stratégique propre aux Scot et veiller à ne pas en faire un document programmatique, car le Scot tire son efficacité de par la chaîne de responsabilités qu'il égraine dans sa foulée, à travers les projets d'agglomération, les plans locaux d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, etc., et dans sa capacité à transpirer dans chacun de ces documents. Un Scot donne le

cap mais ne fixe pas précisément le nombre de kilomètres de lignes de transports à créer. Ce principe de subsidiarité est essentiel : le Scot agit comme dans une course de relais, il doit laisser aux outils qui se déclinent à sa suite le soin de prendre le relais et la possibilité d'user de leurs compétences", conclut Cédric Le Jeune.

Morgan Boëdec / Victoires-Editions

[Imprimer](#)

Aller plus loin sur le web

- [Le site du Scot des Rives du Rhône](#)

<http://www.scot-rivesdurhone.com>

A lire aussi sur Localtis.info

- 02/04/2009
[Quand le Grenelle se territorialise](#)
- 10/02/2009
[Quel rôle pour les départements dans l'élaboration des Scot ?](#)
- 07/01/2009
[La boîte à outils du Grenelle enfin dévoilée](#)
- 16/09/2008
[Les Scot vont-ils supplanter les pays ?](#)
- 08/09/2008
[La loi de modernisation de l'économie étend la compétence Scot](#)
- 24/09/2007
[Les maîtres d'oeuvre de Scot créent leur association](#)
- 21/09/2007
[Les Scot prêts pour un nouvel élan](#)

Actualités du jour

- Santé
[Le Sénat adopte enfin le projet de loi HPST](#)
- Développement territorial
[Les Rencontres nationales des Scot ont mis le Grenelle à l'affiche](#)
- Politique de la ville
[600 millions d'euros pour le financement de la rénovation urbaine](#)
- Commande publique
[La signature du contrat, même irrégulière, met fin à l'office du juge des référés précontractuels](#)
- Culture
[Un rapport parlementaire met en doute l'intérêt de la gratuité ciblée des musées](#)
- Petite enfance
[La réforme du congé parental risque d'accroître la pression sur les modes de garde](#)
- Fonction publique territoriale
[VAE : l'accompagnement par la collectivité est un vrai facteur de réussite](#)
- Géographie prioritaire
[Un recueil pour les néophytes de la politique de la ville](#)

Le SCoT : un projet de territoire au carrefour des politiques d'aménagement ?

12/06/2009

Les 4 et 5 juin derniers se tenaient à Narbonne les 5èmes rencontres nationales des SCoT. Co-organisées par le Club des SCoT et le syndicat mixte du SCoT de la Narbonnaise, elles étaient cette année consacrées au « SCoT : projet de territoire au carrefour des politiques d'aménagement ? ». Plus de 500 participants ont pu échanger sur le positionnement du SCoT vis-à-vis d'autres niveaux de l'action territoriale (échelles infra et supra), ainsi que sur les principales évolutions législatives à attendre des projets de lois Grenelle et de la récente loi de modernisation de l'économie.

Le SCoT : expression du projet politique local ou document prescriptif ? Dès l'accueil, le ton était donné par Marie-Hélène Fabre, première adjointe au maire de Narbonne, qui soulignait que « le SCoT doit viser l'harmonie des normes et non la fixation des normes ». Un point de vue partagé par Bernard Géa, président du SCoT de la Narbonnaise qui, se référant au rapport Balladur et aux débats actuels sur le « millefeuille administratif », a souligné que « si millefeuille il y a, les SCoT en sont la crème ! ». Une façon humoristique de rappeler que loin d'être une énième strate administrative, le SCoT est avant tout un outil privilégié pour exprimer l'ambition des élus locaux concernant la vision de leur territoire et de son avenir. Interrogé sur le sujet, Hubert Falco, secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire, a exprimé la volonté de voir des SCoT plus prescriptifs, sur des territoires respectant « l'échelle des solidarités territoriales » (bassin de vie) et dont la durée d'élaboration serait limitée dans le temps. Il a par ailleurs rappelé son souhait de voir la France couverte de SCoT, regrettant qu'à ce jour seuls 82 SCoT soient approuvés.

Processus d'apprentissage collectif. Le positionnement du SCoT dans l'action publique territoriale a constitué le cœur des débats. Alain Bourdin, directeur de l'Institut français d'urbanisme, a notamment insisté sur « l'apprentissage collectif » que constituait l'élaboration d'un SCoT. L'important n'est pas de rassembler des informations mais de construire un savoir commun, partagé avec les acteurs (élus, techniciens, experts, citoyens mobilisés), qui permettra ensuite de définir une stratégie porteuse de sens pour le territoire. Cela nécessite du temps et des échanges.

Une place importante a également été accordée aux questions d'ordre juridique pendant ces deux jours. Les échanges ont d'ailleurs révélé une confusion entre problèmes de méthodes, d'organisation et de droit. Ils ont par ailleurs montré que de la diversité des territoires résultait une diversité des SCoT, dont le rôle et la rédaction des documents différaient d'un territoire à l'autre, allant vers plus ou moins de contrainte. De la même façon, il est apparu que les modes de coopération avec les intercommunalités, les pays, les Départements ou les Régions variaient beaucoup d'un territoire à un autre. Le Conseil général du Var a ainsi présenté l'organisation de ses politiques territoriales à l'échelle du maillage de SCoT.

Un nouveau président pour le Club des SCoT. Les rencontres ont également été l'occasion pour le Club des SCoT de tenir son assemblée générale et d'élire son nouveau président. Cédric Le Jeune, chef de projet du SCoT des Rives du Rhône, succède ainsi à Stella Staub, directrice du syndicat mixte du SCOTERS, qui présidait le Club depuis sa création. Les adhérents ont également renouvelé une partie de leurs référents régionaux.

Anne Chobert

●●● **François Ascher**, Grand Prix de l'urbanisme 2009, est décédé le 8 juin à la suite d'une longue maladie. "Tout au long de sa carrière, François Ascher n'a jamais cessé de penser la ville de demain. (...) Son influence et son héritage sont immenses", a déclaré **Jean-Louis Borloo** dans un message de condoléances.

"Sa thèse principale est que nous n'assistons pas à la fin de la modernité ou du capitalisme, mais au contraire à leur radicalisation. C'est dans cette perspective qu'il a construit le concept de la métropole, nouvelle figure qui radicalise le phénomène urbain. Il a récemment montré comment l'écologie ouvrait des possibilités de rebond [...]", se souviendra pour sa part l'Institut français d'urbanisme (IFU) dont François Ascher était professeur, ancien directeur et membre du laboratoire Lab'urba.

Le Meeddat publiera un ouvrage intitulé "Organiser la ville hypermoderne, François Ascher, Grand Prix de l'urbanisme 2009" (ed. Parenthèses), qui témoignera de l'engagement du chercheur "en faveur d'une ville mixte, métisse et porteuse d'avenir appelant les politiques à assumer la ville contemporaine comme un projet à part entière".

●●● **Cédric Le Jeune**, directeur du Scot des Rives du Rhône (Vienne, Isère), a été désigné président du Club des Scot, association nationale des techniciens maîtres d'ouvrages de Scot, à l'occasion des rencontres nationales des Scot à Narbonne, les 4 et 5 juin. Il succède à **Stella Staub**, directrice du syndicat mixte du Scoters (Strasbourg), qui ne souhaitait pas rempiler.

Isabelle Rougieux, directrice du Scot du Valenciennois, est référente territoriale du Club pour le Nord et la Manche ; **Rachel Bertaud-Ouezmane**, directrice du Scot Sud Meurthe et Moselle, pour le Grand-Est ; **Pierre-Yves Grillet**, directeur du Scot Métropole Savoie, référent Rhône-Alpes, Auvergne, Limousin ; **Ludovic Bastid**, directeur du Scot Uzège Pont du Gard, référent pour l'Arc Méditerranéen ; **David Geneau**, directeur du Scot du Pays du Val de Saintonge, référent pour le Grand Sud-Ouest ; **Stéphane Bois**, directeur du Scot de la Métropole Nantes Saint Nazaire, référent pour le Grand-Ouest ; et **Laurence Maldonado**, directrice du Scot Marne-Brosse-Gondoire, référente pour l'Île-de-France.

●●● **Jean-Claude Ruyschaert** a été nommé directeur régional de l'équipement d'Île-de-France, en remplacement de **Pascal Lelarge** (cf. UI du 10.6.09).

Depuis mai 2008, Jean-Claude Ruyschaert était directeur général du personnel et de l'administration au Meeddat. Auparavant, il a été DRE de Poitou-Charentes (2004-2007) et du Nord Pas-de-Calais (2007-2008).

●●● **François Philizot** est nommé préfet du Morbihan. Il avait été directeur adjoint de la Datar (aujourd'hui Diact), de 2000 à 2002, et était, depuis février 2007, préfet du Tarn.

●●● **Dominique Hoorens** a rejoint l'USH (Union sociale pour l'habitat) comme directeur des études économiques et financières, où il succède à **Claude Taffin**.

48 ans, Ensaë, Dominique Hoorens animait la direction des études de Dexia Crédit Local, réalisant notamment les "Notes de conjoncture" sur les finances des collectivités locales en France et dans l'Union Européenne. Il avait débuté sa carrière à la Mission d'études et de statistiques de la DGCL (Direction générale des collectivités locales/ministère de l'Intérieur).

●●● En prévision de l'assemblée générale du Snal (Syndicat national des aménageurs lotisseurs) le 18 juin, les chambres régionales se renouvellent. **Brigitte Muller**, 46 ans, responsable de l'aménagement à Icade Promotion, à Strasbourg, a été réélue pour un mandat de trois ans, présidente de la Chambre Alsace ; **James Blondel**, 63 ans, président de La Foncière du Parc, à Croix, président de celle de Nord-Pas-de-Calais ; **Georges Crestin**, 60 ans, président des Terres à Maisons, basé à Bois-Guillaume, président de celle de Normandie ; **Georges Lucas**, 57 ans, Immobilière Georges, basé à Metz, président de celle de Lorraine.

●●● Député-maire UMP des quartiers Sud de Marseille, **Guy Teissier** a été réélu, le 11 juin, président du GIP des Calanques. Créé en 1999, le GIP a rempli sa mission de lancer le Parc national des calanques, officialisé par **François Fillon**. Ce sera le premier parc périurbain européen, et le troisième au monde, après ceux du Cap et de Sydney. (*Innovapresse/Marseille*)

●●● **Hélène Béhary-Laul-Sirder**, conseillère régionale (UMP), est nommée présidente du conseil d'administration de l'EPA en Guyane.

●●● Le Syndicat mixte ouvert Paris métropole a élu à sa tête, le 10 juin, à l'unanimité, **Jean-Yves Le Bouillonnet**, député-maire (PS) de Cachan, pour un an.

●● **Stéphane Theuriau** rejoindra Altarea Cogedim, le 1er septembre, en tant que directeur général délégué. 44 ans, Stéphane Theuriau était, depuis 2006, p-dg de l'investisseur institutionnel Compagnie La Lucette.

●●● **Etienne Crépon**, DHUP (Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages/Meeddat) est nommé au conseil d'administration de l'Ademe.

●●● **François-Didier Lemoine** est reconduit dans ses fonctions de directeur général de l'Anpeec (Agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de construction), par décret du 27 mai (JO du 12.6.09).

●●● Le "Forum des républicains sociaux", le parti de **Christine Boutin**, sera rebaptisé en "Parti chrétien-démocrate" le 20 juin, lors du Conseil national du FRS.

CLUB DES SCOT

Quand la contrainte se fait exigence

Si moins d'une centaine de schémas de cohérence territoriale (Scot) sont aujourd'hui en application, contre 300 en cours d'élaboration, les cinquièmes rencontres nationales du Club des Scot ont réuni 520 congressistes, ainsi que 300 participants les 4 et 5 juin, à Narbonne (Aude).

Apprentissage collectif. Le défi relevé par le Syndicat de cohérence territoriale (Sycot) était d'accueillir un événement national avec un programme répondant aux préoccupations des techniciens comme des élus. Ceux-ci se sont largement exprimés et leurs préoccupations sont bien comprises des cinquante chefs de projet membres du club: il ne faudrait pas que les nouveaux objectifs en matière d'urbanisme, d'habitat et de transports fixés par le Grenelle de l'environnement «chargent trop la barque», alors que la démarche progresse et que les élus s'approprient peu à peu l'outil. L'élaboration d'un Scot, «prémices du paysage institutionnel et régle-



Cédric Le Jeune, chef de projet des Scot Rives du Rhône, désire renforcer l'assise financière de l'association.

mentaire de demain» est «un apprentissage collectif où l'on se forge des convictions au fil des années, le but étant que nos contraintes deviennent nos exigences», conclut Cédric Le Jeune, chef de projet des Scot Rives du Rhône.

Entouré de sept vice-présidents qui sont autant de référents territoriaux – en attendant un huitième référent pour les DOM-TOM – Cédric Le Jeune va œuvrer à renforcer l'assise financière de l'association, ses

BUREAU

- **Président.** Cédric Le Jeune, directeur du Scot Rives du Rhône, clejeune@scot-rivedurhone.com
- **Vice-présidents de région.**
 - Nord et Manche (région Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie et Basse-Normandie): Isabelle Rougieux, directrice du Scot valenciennois; email: isabelle.rougieux@univ-valencienne.fr
 - Grand Est (Champagne-Ardenne, Bourgogne, Lorraine, Alsace et Franche Comté): Rachel Bertaud-Ouezmane, directrice du Scot Sud Meurthe-et-Moselle; email: scot.sud54@orange.fr
 - Rhône-Alpes, Auvergne, Limousin: Pierre-Yves Grillet, directeur du Scot métropole Savoie; email: pierre.yves.grillet@metropole-savoie.com
 - Arc Méditerranéen (Languedoc-Roussillon, Paca, Corse): Ludovic Bastid, directeur du Scot Uzège Pont du Gard; email: ludovic.bastid@scot-uzège-pontdugard.fr
 - Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charentes): David Geneau, directeur du Scot du pays du Val de Saintonge; email: david.geneau@valsdesaintonge.org
 - Grand Ouest (Pays de la Loire, Bretagne, Centre): Stéphane Bois, directeur du Scot de la métropole Nantes Saint-Nazaire; email: boiss@aggllo-carene.fr
 - Ile-de-France: Laurence Maldonado, directrice du Scot Marne-Brosse-Gondoire; email: laurence.maldonado@marnetgondoire.fr

moyens techniques, à commencer par un site internet, ainsi qu'à la représentativité du club, notamment «en ouvrant une place aux élus qui frappent légitimement à la porte». Ils représentaient près de la moitié des participants à Narbonne.

WEB TERRITORIAL

L'intelligence collective

Devant la surabondance d'informations qui affluent au quotidien, il est devenu impossible, même sur des sujets très précis, d'exercer une veille informative. «Le seul moyen, c'est d'y travailler à plusieurs avec des outils appropriés», constate Jean-Jacques Heilaud, président de l'association des professionnels internet TIC des collectivités territoriales (Apronet). En matière de TIC, l'Apronet lance le premier système de veille collaborative pour les collectivités territoriales. Utilisant les techniques du

Web 2.0, il filtre et analyse, chaque jour, plus de 300 sources d'informations spécialisées et édite des fils d'actualité dédiés à chacun des réseaux Apronet, à commencer par le club des correspondants informatiques et libertés, le club Intranet, les réseaux Apronet Bretagne et Pays de la Loire.

Veilleurs «Apronet». Accessibles aux quelque 1 900 adhérents de l'association ou sur abonnement, ces informations sont aussi offertes aux «veilleurs» Apronet. «Le

réseau des veilleurs, composé actuellement d'une dizaine de personnes, doit s'agrandir prochainement, afin de réduire le nombre de sources d'informations surveillées par chacun, tout en augmentant le nombre total de sources, explique Jean-Jacques Heilaud. L'objectif est que chaque veilleur n'ait plus à surveiller et à trier que deux ou trois sources maximum, ce qui devrait lui prendre moins de cinq minutes par jour.»

Contact. Jean-Jacques Heilaud, président de l'Apronet, email: jjh@apronet.asso.fr
Site internet. <http://apronet.info/reseau>

FICHES TECHNIQUES Polit

de la ville. La délégation ministérielle à la ville (désormais Comité interministériel des villes) a mis en ligne un recueil de fiches techniques mises à jour en mars 2009 destinées aux agents du service public nouvellement nommés sur des fonctions relatives à la mise en œuvre de la politique de la ville. Identification des dispositifs, des acteurs spécifiques, de leurs objectifs de leur fonctionnement, les informations se veulent synthétiques pour permettre à un public de néophytes à se retrouver dans les Cucs, les ASV et autres Siaa.

<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/043RecueilFichesTech.pdf>

RENDEZ-VOUS

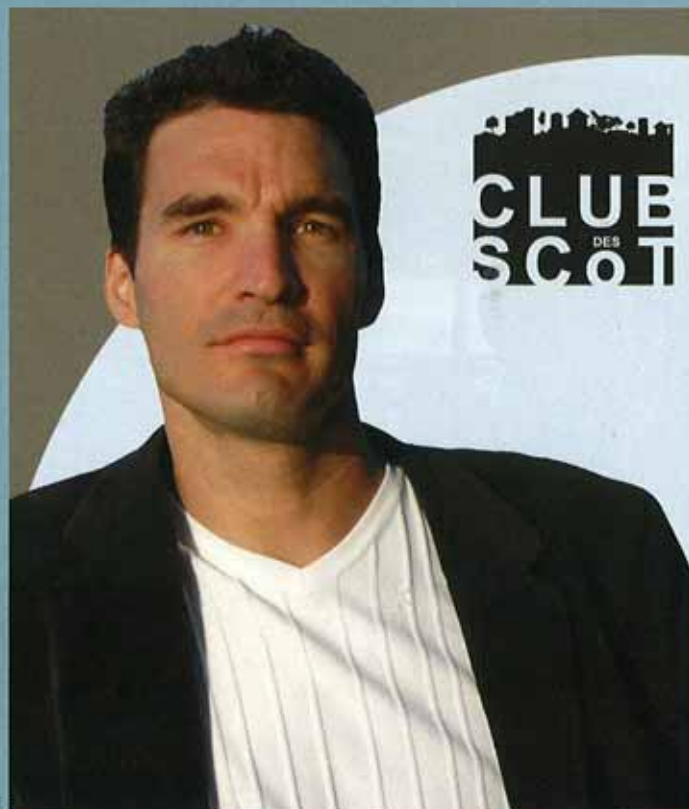
LES 29 ET 30 JUIN

Géomatique. L'Association française pour l'information géographique (Afigéo) organise ses 4^{es} rencontres des dynamiques régionales en information géographique, à Lille. Ces rencontres, qui veulent valoriser les expériences de terrain, réunissent les représentants et partenaires de plateformes d'animation territoriale.
Site internet. www.afigeo.asso.fr

LES 2 ET 3 JUILLET

Action sociale. En collaboration avec l'Association des maires de France, la ville de Marseille et le conseil général des Bouches-du-Rhône, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas) organise ses 7^{es} rencontres nationales Placées sous le signe du vivre ensemble, on y traitera de l'intelligence face à la crise de mobiliser tous les acteurs publics privés sur le lien social.
Site internet. www.odas.net

Le jeune président du Club des SCoT



Géographe-urbaniste de formation, **Cédric Le Jeune** s'est impliqué dans l'aventure SCoT (Schémas de cohérence territoriale) dès ses prémices, grâce à son recrutement, en 2002, par les élus de la Boucle du Rhône en Dauphiné (Isère), pour les accompagner dans la réalisation de leur schéma. Depuis quatre ans, il s'attèle, au sein d'une équipe de quatre personnes, à l'élaboration du SCoT des Rives du Rhône, le seul de France à couvrir cinq départements. Il a parallèlement participé au renforcement du réseau des acteurs des SCoT depuis les premiers coups de fils entre chefs de projet, en passant par le forum internet AgoraScot, porté par ETD (Entreprises, territoires et développement), et jusqu'à la constitution de l'association Club des SCoT, dans laquelle il s'est rapidement impliqué en tant que référent territorial pour les régions Rhône-Alpes, Auvergne et Limousin. Et dont il a été désigné président lors des rencontres nationales du 4 juin, à Narbonne, sans avoir brigué cette fonction que Stella Staub (cf Traits urbains n° 31, page 56), qui ne souhaitait pas remplir, « endossait parfaitement », rappelle-t-il.

Ce président-là tient à jouer collectif et modeste : « Le Club, ce ne doit et ne peut être une seule personne, qui plus est un simple technicien ». Pas de « coup à boire » aux collègues après sa désignation ; pour cela, il attendra les prochaines rencontres, et seulement « si j'estime avoir mené correctement mon travail ». A savoir contribuer à renforcer les moyens financiers et techniques du Club (« deux enjeux étroitement liés ») et travailler sur l'implication des élus, qui se sont « déjà fortement emparés de l'outil SCoT au niveau local, et aspirent également à porter un discours au niveau national ».

Député-maire (Ump) des quartiers Sud de Marseille, **Guy Teissier** a été réélu le 11 juin président du GIP des Calanques, créé en 1999. En dix ans, le GIP a notamment rempli l'une de ses missions : le lancement du Parc national des calanques, officialisé en mai dernier par François Fillon. Le projet est entré désormais dans la phase de concertation qui devrait durer jusqu'à fin 2010.

Par rapport aux ambitions initiales, le périmètre envisagé (11 200 ha sur terre et 48 000 ha en mer) a quelque peu été revu à la baisse. Le parc des Calanques n'en sera pas moins le premier parc national créé en France métropolitaine depuis 1979. Ce sera surtout le premier parc périurbain européen et le troisième au monde après ceux du Cap et de Sydney, avec un territoire à la fois terrestre et maritime aux portes d'une agglomération d'un million d'habitants. (WA)



Thierry Laget, directeur général adjoint des services de Montpellier Agglomération, prendra, au mois de septembre, la direction de la Serm (Société d'équipement de la région de Montpellier), en remplacement d'Eric Bérard qui fait valoir ses droits à la retraite. Thierry Laget sera remplacé par **Yves Nurit**, directeur adjoint du service d'urbanisme à la Ville de Grenoble. Ce dernier a un passé montpeliérain puisqu'il a été, de 1987 à 1996, directeur adjoint de l'aménagement et de la programmation à la Ville de Montpellier, avant de participer, en 1997, à l'intégration urbaine de la première ligne de tramway de Montpellier. (JR)

PAGE RÉALISÉE PAR
Danielle VAN SANTEN

V U, L U

CLUB DES SCOT Outre-mer.

Jean Massip, nouveau référent pour les DOM-TOM, rejoint le club des schémas de cohérence territoriale (Scot). Directeur d'études à l'agence du Codra Océan Indien pendant huit ans, il a ensuite conduit le schéma directeur de la communauté de communes de l'Est de la Réunion, avant de devenir DGA de l'aménagement et du développement de l'EPCI, devenu communauté d'agglomération (Cirest).

Email. amenagement@cirest.fr

RENDEZ-VOUS**LE 10 SEPTEMBRE**

TIC et solidarité. La mission Ecoter invite les acteurs des collectivités territoriales et leurs partenaires à une conférence consacrée à l'expérimentation « Tic'actives », le numérique au service de la solidarité. On y dressera, en présence de Martin Hirsch, haut-commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté, le bilan des premières expérimentations, avant de lancer l'appel à projets

Tic'Actives 2010.

Contact. Natalie Herrouin, secrétaire générale adjointe,
email: mission.ecoter@ecoter.org
Site internet. www.ecoter.org

LE 25 SEPTEMBRE

Eclairage public. Le groupe de travail « éclairage public » de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) se réunira à Anglet (Pyrénées-Atlantiques) pour échanger sur la sécurité des installations.

Contact. Vincent Marchaut, animateur du groupe de travail,
email: vincent.marchaut@aitf.asso.fr
Site internet. www.aitf.asso.fr

JOURNÉES DE L'ÉVALUATION**Le signe du renouveau institutionnel**

Si la Société française d'évaluation (SFE) avait choisi le retour aux sources, à Marseille, pour fêter ses vingt ans les 20 et 21 juin, l'événement était animé par le souffle du renouveau. La réforme constitutionnelle de 2008 inscrit l'évaluation dans la Constitution et la loi de janvier 2009 en détaille les impacts, à commencer par la mission de contrôle et d'évaluation du Parlement et le rôle explicite dévolu à la Cour des comptes.

Opportunité. « Ce n'est que cette année qu'on en a vraiment pris la mesure et l'enthousiasme était général parmi nos 400 participants », se réjouit Annie Fouquet, présidente de la SFE. L'effervescence était grande autour du président de la Cour des comptes, Philippe Seguin, invité d'honneur, venu expliquer comment l'instance, dont la culture



Annie Fouquet, présidente de la Société française d'évaluation.

tient du « contrôle-sanction », va développer une évaluation qui dépasse une vision purement comptable. Il s'agit d'y intégrer les critères d'opportunité et les points des différentes parties prenantes. La mission pourrait être confiée au comité d'enquête sur les coûts et rendements des services publics qui mon-

terait ainsi en puissance. Vingt ans après le rapport « Viveret », rédigé à la demande de Michel Rocard, ces journées se devaient de revenir sur l'historique de l'évaluation et sur le débat très vif qui a opposé Patrick Viveret et Jean-Pierre Nioche. La relecture apaisée de ces deux visions de l'évaluation, l'une managériale, l'autre citoyenne, a passionné tout particulièrement un jeune public assidu.

L'assemblée générale de la SFE a défini les grandes lignes d'action pour les dix ans qui viennent avec, notamment, la perspective d'un réseau de jeunes chercheurs en évaluation. Si le rythme des journées de l'évaluation est désormais semestriel, celui des réunions thématiques va s'intensifier, ciblant des questions précises.

Contact. Annie Fouquet, présidente de la SFE, tél.: 01.45.41.58.40.
Site internet. www.sfe.asso.fr

RÉSEAU FINANCES PUBLIQUES 35**Les bons comptes de l'association**

À l'heure où toutes les collectivités plangent sur la mutualisation des moyens et des services, l'initiative du Réseau finances publiques 35 tombe à pic. Créée début 2009 par un groupe de jeunes directeurs financiers de communes d'Ille-et-Vilaine, l'association vise à partager les savoir-faire et échanger les bonnes pratiques en matière de gestion.

« Nous avons orienté nos premières réunions en direction des élus pour nous faire connaître. Nous venons de passer la vitesse supérieure, en signant une convention de partenariat avec le réseau Ideal connaissances. C'est une porte ouverte vers le national », souligne Yohann Legendre, directeur financier de la

ville de Bruz et président de l'association. Cette dernière dispose désormais d'un espace réservé sur le site d'Ideal, à la rubrique « réseau pilotage financier », pour échanger et porter des projets communs. Parmi ceux-ci: la mise en place de formations spécialisées sur le contrôle budgétaire et la gestion, la comptabilité analytique, etc.

Coût de revient. Par ailleurs, des discussions sont en cours avec l'éditeur de logiciels Mgdis (Vannes) pour concevoir un produit qui prenne en compte les attentes et les remarques de l'association. « Nous défendons une approche de comptabilité par coût de revient et la culture de la partie double au sein

des collectivités », précise Yohann Legendre. Ancien collaborateur du centre de gestion d'Ille-et-Vilaine, celui-ci a participé dans ce cadre au développement du logiciel de comptabilité analytique Variance et se propose de le diffuser plus largement grâce au réseau.

Actuellement, l'association compte une quinzaine de membres, essentiellement des directeurs financiers de communes de 5 000 à 20 000 habitants, mais il n'a pas, pour l'instant, été rejoint par les poids lourds du territoire que sont le conseil général et Rennes métropole.

Xavier Debontride

Plus d'infos sur <http://pilotage-financier.idealconnaissances.com>

Contact. Yohann Legendre,
tél.: 06.33.51.00.07.

TERRITOIRES

Chefs de projet Scot, des coureurs de fond

Directeurs de syndicat mixte, conseils auprès des élus membres, mais surtout animateurs de réseau, les chefs de projet Scot travaillent à grande échelle : dans l'espace, le temps et la diversité des partenariats.

Ce sont trois, quatre... sept ans de travail qu'il faut compter pour élaborer un schéma de cohérence territoriale (Scot) qui recueille l'approbation des élus. Cette « course d'endurance » qu'est la gestion d'un projet complexe sur le long terme a été d'autant plus éprouvante pour les premiers « chefs de projet Scot » qu'ils ont été bien souvent seuls à le porter. Seuls à gérer et administrer leur structure et seuls ou assistés d'un ou deux collaborateurs pour initier une démarche impliquant, en général, une centaine

de communes d'un même bassin de vie, autant d'élus et des partenaires plus nombreux encore. A la lumière des 80 Scot approuvés à ce jour – 300 sont en cours d'élaboration –, les perspectives sont plus favorables : quand les élus prennent la mesure de l'efficacité de cet outil pour mener leur politique de développement et d'aménagement du territoire, les structures s'étoffent, les directeurs de Scot voient leur équipe renforcée d'urbanistes ou d'ingénieurs et leur mission n'en est que plus enthousiasmante encore.

De la polyvalence. Géographes-urbanistes le plus souvent, architectes, ingénieurs agronomes ou, plus rarement, juristes ou économistes, ils se retrouvent, avant même d'être chefs de projet, à la tête d'un syndicat mixte. « Nous avons tous connu des sueurs froides », témoigne Stella Staub, aujourd'hui directrice du Scot de la région de Strasbourg (Scoters) : face à l'urgence d'élaborer un budget, de recruter un collaborateur, d'établir les contacts avec une multitude de partenaires, dans l'obligation de mener de front administration, communication et concertation, sans oublier l'aide à la décision des politiques. « La polyvalence s'impose d'elle-même », conviennent tous ceux qui ont connu ce parcours. Et « quand on se trouve à la tête d'une structure microscopique, on doit apprendre à tout faire », de la gestion à la maîtrise d'ouvrage, quand ce n'est pas la maîtrise d'œuvre si le territoire, à l'exemple de la Savoie,

LES POINTS CLÉS

■ Relationnel

De la mobilisation d'une multiplicité de partenaires pour débattre du projet de territoire à la mise en relation de ses acteurs, le chef de projet Scot est un animateur de réseau.

■ Ténacité

Disponible, passionné et totalement investi, il doit tenir le cap en dépit des aléas électoraux et autres contretemps.

ne peut s'appuyer sur des agences d'urbanisme.

« Un Scot est bien plus qu'un schéma directeur qui relève de la planification, insiste Michel Reverdy, ex-directeur du Scoters, aujourd'hui chargé des assises de la culture de la ville de Strasbourg. C'est un projet politique, partagé par des élus intercommunautaires qui n'ont pas été choisis sur ce projet. On se situe deux échelons plus haut que le maire, mais il faut y faire adhérer une centaine de communes, maires et habitants. Les chefs de projet Scot sont donc des facilitateurs pour faire émerger un projet dont on n'a aucune idée au départ. »

Une cocreation. Cela suppose, avant tout, une grande capacité d'écoute, comme le souligne Stéphane Bois, directeur du Scot de la métropole Nantes-Saint-Nazaire : « Grande agglomération, gros services ou petite commune, il faut que chacun se sente écouté avec la même attention. C'est une exigence essentielle de notre rôle d'animateur.

TÉMOIGNAGE David Geneau, directeur adjoint du pays des vals de Saintonge (Charente-Maritime)

« La démarche la plus stratégique en termes d'urbanisme »

« Initié en 2002, notre projet de Scot n'est toujours pas approuvé. C'est dire s'il faut de la ténacité. A la tête d'un Scot, on anime et coordonne un projet qui n'est pas le sien, en rassemblant un grand nombre d'acteurs issus de milieux et de cultures différents, sur des thématiques très diverses. Si l'on ne fait pas preuve d'esprit de synthèse, cela peut vite tourner à l'usine à gaz. Cependant, c'est la démarche la plus stratégique, en termes d'urbanisme, qui traduit un projet de territoire et elle est très motivante. Le risque est d'autant plus grand de tomber de haut. C'est un métier qui use, car, contrairement à un plan local d'urbanisme, on n'est jamais sûrs d'aboutir. Et à chaque élection, on risque de devoir tout recommencer. »



▄▄
**Nous travaillons
toujours sur l'intérêt
général. On dépasse
donc naturellement les
clivages politiques.**

Stella Staub, directrice du Scot
de la région de Strasbourg

▄▄

tion: le Scot n'est pas une structure qui chapeaute un ensemble, c'est une cocréation. Tous les maires ont voté des règles. A nous, techniciens, de les aider à traduire leur décision dans un texte qui a force de loi.» Le compromis indispensable auquel aboutit le chef de projet, à force de négociation, doit à tout prix éviter le consensus mou, mais plutôt viser à dresser des garde-fous communément reconnus, à instaurer une règle admise par tous pour éviter toute dérive, comme le mitage urbain, par exemple.

Un champ de vision élargi. Au chef de projet aussi de guider vers les évolutions futures. Avec beaucoup d'humilité, prévient Michel Reverdy: « Comme les urbanistes, nous travaillons sur le très long terme, mais sur des espaces encore plus vastes. Nous prenons des orientations assez lourdes avec des projections à vingt ans. Il faut donc rester humble, sachant qu'il y aura des impondérables: qui aurait pu prévoir il y a seulement cinq ans l'impact du réchauffement clima-

TÉMOIGNAGE Stella Staub, directrice du Scot de la région de Strasbourg (Scoters)

« Peu de place au débat partisan »

« Après avoir travaillé pendant trois ans, jusqu'à sa validation, à l'élaboration du Scot des Vosges centrales, j'ai pris en main celui de la région de Strasbourg, dans sa phase de mise en œuvre. Au moment où l'on se rend compte que le travail de pédagogie, de communication et de concertation est loin d'être terminé: divergences de lecture et d'interprétation, renouvellement des maires dû aux élections, incompréhension du caractère contraignant du Scot: le travail de sensibilisation est permanent et systématique. Ce rôle d'interface est parfois difficile, des élus nous renvoyant le Scot comme étant "notre opinion". Il faut jouer de patience et de diplomatie, mais, une fois la confiance installée, on est sollicité même sur des sujets qui ne sont pas de notre ressort. Nous travaillons toujours sur l'intérêt général. On dépasse donc naturellement les clivages politiques. Les besoins de la population priment. Le mode est celui de la gouvernance, qui laisse peu de place aux débats partisans. »

tique? Qui peut dire s'il n'y aura pas un nouveau choc pétrolier? » Le rôle d'animateur de Scot oblige à « toujours élargir le champ de vision », ajoute Stéphane Bois: « Quel sera l'impact de votre décision sur les communes alentour, sur les intercommunalités voisines? Cette ouverture permanente est forcément en décalage avec les logiques naturelles des élus municipaux et inter-

communaux, qui sont essentiellement dans l'action et dans le temps d'une mandature. A nous de savoir nous projeter dans le temps long, avec des personnes qui sont dans l'opérationnel, sur une échelle plus large: le Scot puis l'inter-Scot. » Communes rurales face à la ville-centre, lobby économique contre associations environnementales, maires tentés par le pavillonnaire

qui se heurtent à de nouvelles règles foncières très strictes... et, au milieu, un chef de projet. La position est d'autant moins confortable que chacun défend des points de vue valables, mais incompatibles. Or un Scot n'est pas une addition, c'est un projet qui émerge peu à peu d'une responsabilisation progressive de tous les acteurs, à condition que, entraînés par le chef de projet, ceux-ci entrent dans une vraie dynamique. Empêcheurs de gouverner en rond, « nous sommes souvent la cible des élus », confie Stella Staub, d'autant que nous travaillons dans un temps qui dépasse largement celui d'un mandat municipal.

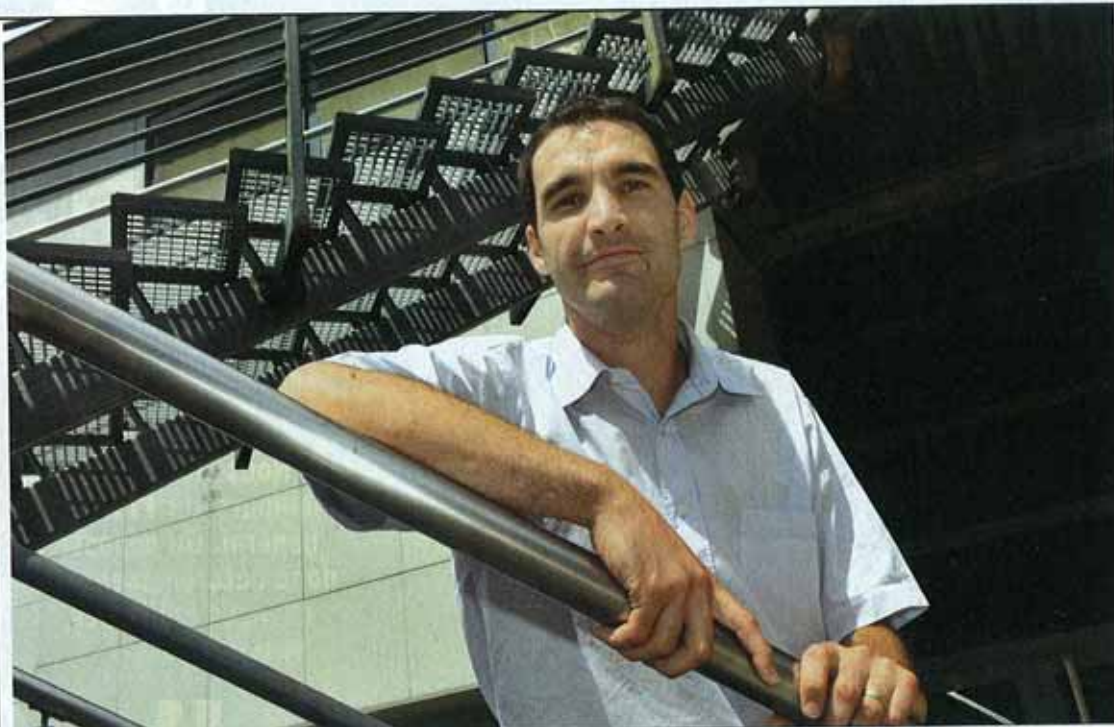
Des animateurs de réseau. Au Scot de la métropole Nantes-Saint-Nazaire, on fait le pari de la responsabilisation avec des mini-Scot à l'échelle des EPCI, bien plus adaptée pour aborder la densité urbaine, thème sensible entre tous. « Pas question de jouer les gendarmes, prévient Stéphane Bois, tout le jeu consiste à faire valoir les avantages, la mutualisation, l'intérêt de penser >

Beaucoup de chefs de projet s'en tiennent à un seul Scot

■■■ l'avenir ensemble, en matière de transports, par exemple, tout en apportant notre expertise.»

La mission passe par la confiance de tous les élus. Pas évidente à obtenir quand on tient un discours en décalage avec les préoccupations de ces derniers pour les six ans à venir. Mais peu à peu, à force d'écoute, en faisant ressortir le principe de solidarité qui sous-tend le Scot, les «scoteurs» sont les premiers surpris de voir à quel point un sujet si «technique» se révèle passionnant, pour eux comme pour les maires qui s'en emparent. «J'ai été étonné par mes élus successifs, qui voyaient l'utilité du Scot dans son caractère contraignant, témoigne Michel Reverdy. Car il s'agit d'un projet réellement coercitif, mais l'on dose nous-mêmes le degré de coercition. Sur l'habitat social, par exemple, on peut faire varier la place du curseur selon les communes, pour obtenir un projet global cohérent.»

Un métier qui a du sens. La réussite, c'est de mettre tout le monde dans une dynamique de projet, au-delà du Scot. La condition: être un bon négociateur pour arriver à un projet partagé, de la définition du périmètre aux charges reportées sur la ville-centre. Avec un atout remarquable: il n'y a pas de Scot de gauche ni de Scot de droite, mais une seule et même priorité: répondre aux besoins des citoyens. Une disponibilité à toute épreuve au risque d'y sacrifier sa vie privée si l'on ne veille pas à s'organiser très vite, du stress, des phases de découragement devant des projets qui piétinent et pourtant... tous les «scoteurs» parlent de leur métier avec la volubilité des grands passionnés. La «richesse des échanges», dans la «proximité



TÉMOIGNAGE Cédric Lejeune, directeur du Scot des rives du Rhône et président du Club des Scot

«Le danger est de s'investir plus que de raison»

«Les qualités du «scoteur» sont la polyvalence, l'enthousiasme, le sens du réseau pour insuffler une dynamique, mais surtout l'endurance pour entretenir cette dernière sur un projet très long – trois à quatre ans, au moins, pour son élaboration –, en prévenant les frustrations. Nous travaillons facilement plus de 50 heures par semaine, mais les rencontres sont riches et portent sur des disciplines très variées. Le danger est de s'investir plus que de raison. Le sens de l'organisation, y compris dans sa vie personnelle, est à ce titre essentiel. Car on cumule souvent, en plus du rôle technique, les

fonctions de directeur général – d'une petite structure, certes – et de conseil auprès des élus, notamment le président, avec lequel il faut fonctionner en binôme. Nous devons pouvoir l'éclairer et l'assister dans son positionnement sur le territoire, être attentif aux «sensibilités», comprendre le «passif territorial» qui peut influencer sur le projet. Ce sont moins les clivages politiques que des méfiances territoriales qui peuvent faire obstacle. Car les élus ont bien compris qu'ils ne travaillent pas pour un mandat mais qu'ils œuvrent pour demain.»

des décideurs», autour de «thématiques qu'on ne peut appréhender qu'à cette échelle de territoire», dans «l'intérêt de nos concitoyens et de l'environnement», on ne peut faire mieux comme source de motivation. «Nous sommes des DGS de petites structures, mais nous nous en tenons au fond des dossiers», résume Pierre-Yves Grillet, directeur du Scot métropole Savoie. Paradoxalement, ce métier, très exigeant en compétences, est exercé par une majorité de jeunes – territoriaux ou contractuels issus de cabinets conseil ou du monde associatif. Question de disponibilité, sans doute, et d'usure. Beaucoup de chefs de projet s'en tiennent à

un seul Scot. Aguerri qu'ils sont par leur expérience, les perspectives de carrière, ne serait-ce que dans la territoriale, sont multiples: direction de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ou direction générale des services, comme Alain Péréa, à Narbonne.

Concertation permanente. Car «nous avons une vue globale du territoire, souligne Michel Reverdy. On appréhende un ensemble de facteurs qui concourent au processus, l'approche juridique, la communication, la négociation, etc. De plus, cela se fait au contact permanent des élus, des services de l'Etat, des associations, des lobbys les plus

divers, etc. Nous parlons de tout: énergie, transports, démographie, vie sociale... Nous sommes dans la concertation permanente, dans une recherche de cohérence, au niveau du Scot et de l'inter-Scot». Sur des territoires dont, du quartier à la région, on ne peut plus penser l'avenir sans concertation, les talents du «scoteur» devraient être de plus en plus appréciés, que ce soit dans le secteur de l'urbanisme, des transports, de l'habitat ou de l'économie. Et quand on a su tenir sur des projets aussi longs et complexes, on peut même imaginer changer de discipline et s'orienter vers un plan climat ou la démocratie participative.

Danielle Van Santen



jeudi 22 octobre

Actualités

URBANISME

Trame verte, gouvernance, commerces : le Club des Scot émet ses recommandations

publié le 02 octobre 2009

Le Club des maîtres d'oeuvre de Scot (schémas de cohérence territoriale) vient d'émettre trois avis dans le cadre de consultations et chantiers d'envergure. Le premier porte sur un projet de guide d'orientations nationales sur les trames verte et bleue (TVB). Emis à l'attention de la chargée de mission du ministère de l'Ecologie qui pilote ce projet, il rappelle que la mise en œuvre des TVB s'appuie sur trois niveaux territoriaux : un premier niveau constitué d'orientations nationales, un second des schémas régionaux de cohérence écologique et le dernier des documents locaux de planification de type Scot ou PLU. Une fois qu'elles sont délimitées, il reste à rendre ces TVB opérationnelles via un panel de mesures d'urbanisme et d'aménagement. "Or, en y prescrivant des normes, le Scot constituera de manière certaine un outil efficace de préservation de ces espaces, notamment en vue de leur prise en compte dans les projets d'aménagement proches et en les excluant des politiques d'artificialisation et/ou d'urbanisation", met en avant cet avis. Et de nuancer en ajoutant que cet outil de planification qu'est le Scot reste toutefois "inopérant à définir des politiques de préservation ou restauration d'espaces". En effet, cette tâche revient aux "opérateurs de l'aménagement" que sont les intercommunalités, parcs naturels régionaux ou autres comités Natura 2000. Par ailleurs, le Club des Scot juge inopportun le projet qui vise à faire supporter la définition des espaces de TVB aux communes dans le cadre de leur PLU. "Nous proposons que l'obligation d'inscription des TVB dans les PLU soit conditionnée juridiquement à l'adoption du schéma régional des continuités écologiques et/ou à la définition de ces trames dans des Scot opposables."

Le deuxième avis a été adressé au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), dans le cadre d'un rapport qu'il s'appête à publier sur le mode de "gouvernance à cinq" inspiré du Grenelle de l'environnement. Cet avis porte donc sur la pratique de la concertation et la gouvernance multi-partenariale à l'échelon territorial. Il n'hésite pas à en relever certaines limites. "En créant une structure de 'gouvernance à cinq' propre à chaque Scot, ne risque-t-on pas de multiplier les outils de concertation au lieu de tirer profit de ceux qui existent déjà ?", note-t-il. Il interroge aussi la question du "périmètre efficient à trouver pour cette gouvernance", des moyens humains et financiers à mobiliser, du contenu et de la responsabilité de l'instance de gouvernance à cinq et de la portée des décisions qu'elle pourrait prendre. "Au-delà de toutes ces interrogations, le Club des Scot encourage légitimement les territoires à mettre en œuvre des pratiques partenariales, gage d'une meilleure compréhension du projet et à terme, d'une application plus aisée des orientations du schéma."

Enfin, le dernier avis, le seul à avoir été rendu public, contribue aux réflexions sur la modernisation de l'urbanisme commercial. Dans un premier temps, il tire des observations des changements apportés par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 qui a fixé un nouveau cadre juridique pour les autorisations d'exploitation commerciales. "Des progrès certains en sont issus mais les pratiques de terrain font ressortir des besoins de clarification (...) Par exemple il nous semble important de donner réellement la capacité aux élus locaux de contrôler les changements d'activités." Pour aller plus loin, il faudrait plus de "garde-fous", "préciser et confirmer les pouvoirs réglementaires dans le domaine du développement commercial" et "réaffirmer le pouvoir de limitation, d'interdiction et donc d'opposition du Scot à certains projets commerciaux, en particulier en raison d'enjeux de limitation de l'étalement urbain, de préservation du commerce de centre-ville, d'endiguement du trafic automobile ou de développement des transports en commun". Quant au PLU, le Club des Scot estime qu'il "devrait pouvoir transcrire de façon plus fidèle les orientations du Scot relatives aux commerces : il s'agit de permettre, dans le règlement du PLU, l'instauration de règles distinctes entre les différents types de commerces et de services (...) Cette évolution constitue une nécessité d'autant plus grande qu'à terme les PLU seront les seuls documents directement opposables aux demandes d'autorisation d'urbanisme commercial".

Morgan Boëdec / Victoires éditions

A lire aussi sur Localtis.info

- 17/09/2009
[Le Sénat entame l'examen du projet de loi Grenelle 2](#)
- 10/09/2009
[Les modifications apportées au Scot](#)
- 10/09/2009
[La trame verte et bleue et le schéma régional de cohérence écologique](#)
- 31/07/2009
[Avenir des pays : l'APFP](#)

OPINION

Scot post-Grenelle 2: le Scot a-t-il bon «DOO»* ?



Cédric Le Jeune,
président du Club des Scot

Le Club des Scot (schéma de cohérence territoriale) porte la parole experte de centaines de professionnels en charge de Scot en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. A ce titre, il ne peut qu'adhérer aux objectifs de développement durable poursuivis par le Grenelle et les soutenir. Cependant, à toujours vouloir le rendre plus coercitif et multiplier ses prérogatives, le législateur complexifie encore l'outil et alourdit la démarche. La simplicité (et le plaisir?) d'appropriation de ce document par les élus va encore en pâtir. En effet, si beaucoup d'évolutions consistent à faire entrer dans la loi des pratiques constatées sur le terrain (trames vertes et bleues, objectifs de réduction de la consommation foncière, etc.), un certain nombre d'autres méritent vigilance.

Le Scot est un outil de planification et d'urbanisme qui doit garantir le développement durable d'un territoire. Une interdépendance étroite entre les politiques de l'habitat, des transports, de développement économique est indispensable pour y parvenir. Cette « mise en cohérence » des politiques publiques, qui est l'objet premier du Scot, participe naturellement à la réduction des gaz à effet de serre et à la « rationalisation énergétique » de nos modes de vie. La finalité du Scot vise bien évidemment à l'épanouissement de l'Homme: le « bonheur territorial » doit devenir un capital inaltérable.

En revanche, la variabilité des moyens humains et matériels des structures porteuses de Scot, la diversité des contextes et des pratiques territoriales incitent à la prudence.

Ne court-on pas le risque de faire « enfler » au Scot, sans le dire, les habits d'un plan climat territorial ou d'un outil contractuel de restauration écologique? Le phantasme de l'omnipotence, qui subsiste depuis les premières réflexions du Grenelle autour d'un schéma 21 valant Scot, PLH et PDU, n'est-il pas encore présent? Le Scot doit continuer à affirmer son opérationnalité et sa pertinence en s'appuyant sur les outils programmatiques aux mains de ses EPCI membres et non en les phagocytant. A vouloir trop régulièrement « charger la barque », un découragement des acteurs locaux est à craindre, si ce n'est tout simplement de voir l'aventure ne jamais aboutir sur de nombreux territoires. Bien sûr, rien n'empêche un établissement public porteur de Scot, dès qu'il en a les moyens, dès que ses collec-

tivités et EPCI membres lui en délèguent la responsabilité, de s'emparer de telles compétences.

Ces missions peuvent constituer de merveilleux outils de mise en œuvre du Scot et de communication pédagogique. Tout doit-il pour autant être normé? Ces dernières années, le pouvoir d'initiative locale et la généralisation des bonnes pratiques par l'échange d'expériences ont été, de façon indéniable, à la source d'une multitude d'évolutions et démarches positives. Peuvent être cités: le plan climat territorial du syndicat mixte du Grand Douaisis, le contrat de corridors biologiques du syndicat mixte de Métropole Savoie, etc. Cependant, ces démarches sont portées par les syndicats mixtes en charge du Scot et non intégrées au cœur de compétence du Scot lui-même. Des interrogations « de terrain » méritent encore à être mieux entendues.

Les syndicats mixtes de Scot ne sont, par exemple, toujours pas associés, dans le projet de loi, à l'élaboration des directives territoriales d'aménagement et de développement durable. Leur transformation automatique en syndicats mixtes de transport dès lors qu'ils comprennent deux autorités organisatrices des transports urbains va, sans que le contexte et les besoins locaux le jus-

A vouloir trop régulièrement « charger la barque », un découragement des acteurs locaux est à craindre.

tifient nécessairement, « prendre de court » nombre de structures qui ne seront pas préparées à cette prise de compétence. La capacité du Scot à encadrer le développement du commerce souffre encore de son manque de clarté. En effet, s'il peut fixer la « localisation préférentielle des commerces », cela n'a pas empêché un Scot d'être récemment annulé au tribunal administratif pour avoir inscrit des dispositions visant à interdire l'implantation de grandes surfaces commerciales à l'extérieur d'une limite géographique représentée par une rocade.

Dernièrement, le passage du délai d'analyse et de possible révision du Scot de 10 à 6 ans ne risque-t-il pas de transformer ce « document cadre » en un outil réactualisable à volonté, au rythme des élections municipales? « L'âme » du Scot en pâtira sans doute: cette capacité à transcender dans le temps et l'espace les clivages et alternances politiques au profit d'un projet censé garantir à 15/20 ans des valeurs et règles indispensables au développement durable d'un territoire.

[*] Le document d'orientation et d'objectifs (DOO) remplacera le document d'orientations générales (DOG). Il est l'un des éléments composant le Scot, aux côtés du rapport de présentation et du projet d'aménagement et de développement durable.

Les évolutions législatives concernant les SCoT

17/11/2009

Le club des maîtres d'ouvrage de SCoT, nouvellement présidé par Cédric Le Jeune Chef de projet du SCoT Rives du Rhône, vient de produire 4 notes thématiques portant sur les évolutions législatives touchant le SCoT. Ce travail, issu de la réflexion d'acteurs de terrain, interpelle sur les thématiques touchant aux SCoT et autres documents de planification. Ces notes nourrissent ainsi richement le débat sur les évolutions futures du droit en matière de planification, issues en particulier des travaux du Grenelle de l'environnement.

Trame verte et bleue. Dans son avis au comité opérationnel « trame verte et bleue » le club des SCoT pose en préambule le principe que le SCoT est un document d'urbanisme, régi par le code de l'urbanisme et qu'à ce titre, il est compétent pour préserver les espaces identifiés au titre de la trame verte et bleue (TVB) mais ne l'est pas pour définir les politiques de restauration et de mise en valeur de ses espaces. Dans ce but le club des SCoT souhaite que cette distinction soit reprise de manière plus explicite dans sa transcription juridique à l'article L122-1-5 du code de l'urbanisme modifié par le projet de loi Grenelle 2.

Les auteurs insistent sur la nécessité de replacer le PLU en aval du processus de définition des trames vertes et bleues et que cet état de fait soit conditionné juridiquement à l'adoption de schémas régionaux, en amont du SCoT et / ou à leur inscription dans des SCoT opposables. Enfin, la réflexion du club se porte sur la question cruciale des moyens en ingénierie mis à disposition des SCoT pour investir ce nouveau champ technique. Cette note s'accompagne d'un utile rappel du contexte de la mise en œuvre de la TVB et des grands objectifs poursuivis par la définition des trames vertes et bleues.

en savoir +

[Avis du club des SCoT au COMOP « trame verte et bleue »](#) – juillet 2009

Gouvernance à cinq. Le club des SCoT contribue aux réflexions actuelles concernant « la gouvernance à 5 ». Dans son avis rendu au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable fin juillet 2009, le club des maîtres d'ouvrage de SCoT, s'inscrit pleinement dans l'ambition de développer les modes de collaboration, de copilotage de démarches et projets territoriaux qui fédèrent Etat, collectivités, employeurs, salariés, associations et personnels qualifiés, dite « gouvernance à 5 ». En premier lieu cet avis souligne que l'élaboration d'un SCoT est déjà un exercice de « gouvernance à 5 » ne serait-ce que par les obligations en la matière dictées par le code de l'urbanisme. Partant de ce constat d'une « gouvernance à 5 » existante de fait, le club des SCoT s'interroge sur la nécessité de créer des structures dédiées supplémentaires qui risqueraient, selon lui, d'alourdir le dispositif de création, de diluer les responsabilités et d'affaiblir la légitimité des élus, sans parler du périmètre d'action et de la valeur des avis d'une instance nouvelle de ce type. En conclusion, les auteurs encouragent les pratiques partenariales tout en alertant sur le risque contreproductif des superpositions d'instances et proposent de partager leur riche expérience du travail partenarial lors d'un prochain groupe de travail sur le sujet.

en savoir+

télécharger l' [avis du club des SCoT « Gouvernance à 5 »](#) – juillet 2009

Urbanisme commercial. Dans une note de septembre 2009, le club des SCoT (réunissant les maîtres d'ouvrage de SCoT) présente les évolutions du contexte actuel de la mutation de l'urbanisme commercial suite à la retranscription du droit européen dans le droit français et du Grenelle 2. Le commerce, fonction structurante des territoires urbains est au cœur des thématiques des SCoT mais aussi au cœur d'une profonde restructuration du droit de l'urbanisme commercial en France.

A partir de retour d'expérience de « terrain » la note pointe un besoin de clarifications suite à l'adoption de la loi de modernisation de l'économie du 04 août 2008 et plus particulièrement de la problématique de la représentation du Président du Syndicat Mixte de SCoT en CDAC.

Les contributeurs du club des SCoT réagissent également à la dernière version du projet de loi Grenelle 2 et exposent un ensemble de propositions avec pour objectif de relier plus efficacement les politiques publiques d'urbanisme et de développement avec les activités commerciales. A ce titre ils proposent de renforcer le rôle des documents d'urbanisme en matière d'encadrement de l'activité commerciale, notamment via l'outil PLU. Au-delà de l'identification des points d'achoppement, le Club des SCoT expose une série de propositions concrètes en la matière, et propose pour certains articles du code de l'urbanisme une nouvelle rédaction. La note se termine par des réactions aux propositions contenues dans le [rapport Charié](#) publié en mars 2009. Ce rapport se propose de jeter les bases d'un deuxième volet à venir de la loi de modernisation de l'économie. La note souligne les nombreuses avancées contenues dans ce rapport, tout en relevant certaines limites et en particulier la non-

pertinence de l'échelon départemental en tant que niveau de régulation des grands équilibres commerciaux. En somme une note riche qui vient soulever des points de débats essentiels pour tous les acteurs du développement territorial.

en savoir +

télécharger la [contribution du club des SCoT aux réflexions actuelles sur la modernisation de l'urbanisme commercial](#) (Grenelle 2 et rapport de Monsieur le député Charrié) – septembre 2009

consulter l'article d'ETD en date du 14/04/2009: "[Rapport Charrié : quels impacts pour les SCoT](#)"

SCoT et Grenelle. Collant au plus près de l'actualité législative, le club des SCoT dans sa dernière note propose un tableau comparatif présentant en face à face les principaux articles du code de l'urbanisme régissant l'outil SCoT actuel et les principales modifications susceptibles de lui être apportées suite à l'adoption du projet de loi Grenelle 2. Par un jeu de coloration des textes des articles, les auteurs mettent en avant les évolutions, mais aussi via des commentaires, les compléments pour faire muter un SCoT SRU en SCoT Grenelle. Au-delà de ce travail comparatif, le club des SCoT décrypte ces évolutions pour en dégager certains enjeux. A ce titre les auteurs constatent un alourdissement notable de l'outil SCoT qui voit son champ d'action quitter la planification urbaine stricto sensu pour s'élargir à des thématiques aussi diverses que la réduction des GES ou bien la qualité des réseaux numériques. Ce qui pousse les auteurs à se questionner sur le caractère réellement urbanistique et de planification du SCoT Grenelle : « Ce document ne se rapproche-t-il pas de plus en plus d'une « centrifugeuse territoriale » intégrant et amalgamant, certes pour les unifier et les rendre cohérents, nombre de compétences et d'enjeux territoriaux qui auraient pu être traités sur d'autres scènes, par d'autres outils ? ». Le comparatif contient également des analyses précieuses concentrant des questions de procédure d'élaboration, du rôle de l'Etat, du risque de remise en cause du principe de subsidiarité...En bref, une note précieuse à l'usage des maîtres d'ouvrage de SCoT et de l'ensemble de acteurs de la planification territoriale.

en savoir +

télécharger [Comparatif SCoT SRU et SCoT Grenelle 2](#) – octobre 2009

Christopher de Laburthe



jeudi 19 novembre

Actualités

CONGRÈS AMF

Les acteurs locaux débattent des conséquences du Grenelle sur les documents d'urbanisme

publié le 18 novembre 2009

Utilisation économe des espaces naturels, lutte contre l'étalement urbain, maîtrise de l'énergie pour limiter les émissions de gaz à effet de serre : autant d'objectifs du Grenelle de l'environnement que les documents d'urbanisme vont devoir traduire concrètement. Dans le cadre du Congrès de l'AMF, un atelier était consacré à ce sujet ce 18 novembre au cours duquel les acteurs locaux ont pu interroger les représentants de l'Etat et témoigner des difficultés qu'ils peuvent rencontrer dans la mise en œuvre de ces orientations.

Les débats ont d'abord porté sur le contenu des documents d'urbanisme d'orientation - directives territoriales d'aménagement (DTA) et schémas de cohérence territoriale (Scot) - après le Grenelle. Thierry Lemoine, sous-directeur de l'aménagement durable au ministère de l'Ecologie, a reconnu que les DTA telles qu'elles ont existé jusqu'à présent n'apportaient rien par rapport aux Scot. "Elles sont difficiles à décliner sur les territoires concernés. Ce sont des documents opposables mais extrêmement rigides car ils ne sont pas révisables. Leur élaboration par l'Etat prend plus de dix ans et le processus prévoit une phase partenariale limitée."

Le projet de loi Grenelle 2 devrait apporter plus de souplesse à ces outils. Tout d'abord, les six DTA existantes vont devenir révisables et les nouvelles DTA, dénommées directives territoriales d'aménagement et de développement durable (DTADD) ne seront plus opposables. Elles ne couvriront pas forcément tous les champs de l'urbanisme et pourront se focaliser sur une thématique - la mobilité et les transports, par exemple, dans le cas du premier projet de DTADD, celui de la métropole lilloise. Autre changement : leur élaboration conjointe par l'Etat et les collectivités territoriales, dans un délai raisonnable (un an entre la phase de diagnostic et l'approbation par décret en conseil d'Etat, a assuré Thierry Lemoine). Dans certains cas, qui seront selon lui l'exception, l'Etat se réserve la possibilité de les mettre en œuvre par le biais d'un projet d'intérêt général (PIG).

Les Scot en voie de généralisation

Les Scot de leur côté sont appelés à monter en puissance. 100 sont aujourd'hui approuvés ou en voie de l'être et 200 en projet. Sur ce total de 300 Scot, plus de 200 concernent des territoires dont la ville centre compte moins de 20.000 habitants. Le projet de loi Grenelle 2 prévoit à la fois de compléter les objectifs assignés aux Scot en y ajoutant la lutte contre l'étalement urbain et les émissions de gaz à effet de serre, la création de logements, le développement des communications numériques et la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Surtout, il entend généraliser à l'ensemble du territoire au 1er janvier 2017 le principe selon lequel toute zone AU ou N d'un plan local d'urbanisme (PLU) ne pourra être ouverte à l'urbanisation en l'absence de Scot.

"Il y a une volonté forte de l'Etat de couvrir la totalité du territoire avec des Scot mais cela risque de poser de sérieux problèmes d'ingénierie et de moyens financiers, notamment pour les territoires ruraux, vu l'importance des études à réaliser", a prévenu Cédric Lejeune, président du Club des Scot, l'association nationale des techniciens maîtres d'ouvrage des Scot. Il pointe aussi certaines incohérences ou lacunes du texte. "Le Grenelle 2 impose au Scot de préciser des objectifs de réhabilitation du parc de logements privé ou public mais cela risque d'être difficile à faire pour les EPCI non couverts par un plan local de l'habitat et pour les grands territoires." Par contre, le texte aurait dû imposer, selon lui, l'obligation d'une densité maximum de construction dans certains secteurs car "les Scot existants le font déjà". Cédric Lejeune craint aussi que l'obligation de faire un bilan de Scot au bout de 6 ans soit "techniquement impossible sur certains territoires". "Le temps de réponse du territoire aux orientations du Scot dépasse souvent cette échéance, pour que tous les documents d'urbanisme se mettent au diapason. Ce nouveau délai de 6 ans "ne correspond pas à la philosophie du Scot, qui est au départ un document de long terme", a-t-il estimé.

Face aux inquiétudes des élus concernant la densification, Philippe Baffert, chef du bureau de la législation et de la réglementation du ministère de l'Ecologie, s'est voulu rassurant : "Il faut arrêter de faire de l'urbanisme avec de l'arithmétique, le COS étant la règle la plus idiote qui existe. Se fixer comme objectif la réduction de la consommation d'espaces naturels est indispensable mais c'est à partir de projets urbains que l'on voit comment les atteindre et les traduire dans les documents d'urbanisme."

Difficultés des PLU communautaires

Autres interrogations : quels sont les avantages et les limites des PLU communautaires que le projet de loi Grenelle 2 entend encourager ? Pour Alain Merly, maire de Prayssas et président de la communauté de communes du canton de Prayssas (5.000 habitants, 10 communes) dans le Lot-et-Garonne, le PLU intercommunal, qui sera effectif en mai 2010, a beaucoup d'avantages. "Nous avons fait du Grenelle avant le Grenelle : notre objectif était de remédier au mitage agricole de notre territoire qui risquait de porter atteinte à sa qualité paysagère. En nous plaçant à l'échelon intercommunal, nous avons donné une vraie carrure à notre projet." Mais cela ne va pas sans embûches, comme l'a relaté Jean-Luc Rotureau, adjoint au maire d'Angers et vice-président d'Angers Loire Métropole, chargé de l'urbanisme. "Dans un PLU communautaire, nous nous dotons de règles uniques sur tout un territoire, ce qui est beaucoup plus compréhensible pour des intervenants extérieurs. Mais cela suppose un partage des objectifs politiques et induit de la lourdeur, des coûts de procédures et des temps de mise au point plus lourds. En outre, la concertation n'est pas facile à mener quand on a une ville centre de 160.000 habitants et des communes de 10.000 habitants dans le même périmètre". Dans la continuité du Grenelle, Thierry Lemoine a aussi rappelé qu'une réflexion était en cours depuis plusieurs mois avec les associations d'élus et les fédérations professionnelles pour faire évoluer la fiscalité de l'urbanisme. L'objectif est à la fois de simplifier le système actuel des taxes d'urbanisme et des participations à l'aménagement et d'inciter à la densification des

constructions en vue de freiner l'étalement urbain. Ainsi, chaque construction dépassant un certain seuil de consommation foncière pour une densité donnée serait pénalisée fiscalement. Cette réforme s'inscrit dans le calendrier de la loi de finances pour 2011, a indiqué le sous-directeur de l'aménagement durable ministère de l'Ecologie.

Anne Lenormand

A lire aussi sur Localtis.info

- 18/09/2009
[Grenelle 2 : le Sénat a achevé l'examen du volet "Bâtiments et urbanisme"](#)
- 10/09/2009
[Les nouvelles directives territoriales d'aménagement et les projets d'intérêt général](#)
- 10/09/2009
[Les modifications du plan local d'urbanisme](#)
- 10/09/2009
[Les modifications apportées au Scot](#)
- 10/09/2009
[Les autorisations d'urbanisme](#)
- 10/09/2009
[Le coefficient d'occupation des sols bonifié](#)

Copyright Localtis

ETD | Entreprise Territoire et Développement

<http://www.projetdeterritoire.com>

Espaces thématiques/Gestion de l'espace/Actualités/Douai : terre d'accueil des 6e rencontres nationales des SCoT

Douai : terre d'accueil des 6e rencontres nationales des SCoT

07/01/2010

C'est l'équipe du SCoT du Grand Douaisis qui a été retenue pour relever le défi d'organiser les VI rencontres après les très riches 5èmes rencontres nationales de Narbonne. Chaque édition des Rencontres est organisée par le Club des SCoT et un territoire d'accueil. Le 10 décembre dernier, l'équipe lauréate a accueilli une délégation du SCoT de la Narbonnaise pour une cérémonie de passage de relais en présence du maire de Douai, Jaques Vernier et du président du Club des SCoT, Cédric Lejeune. A cette occasion Bernard Géa, président du SCoT de la Narbonnaise et Lionel Courdavault, président du SCoT du Grand Douaisis ont exprimé leur point de vue dans le contexte des réformes législatives issues du Grenelle 2. Pour Bernard Géa, il existe un risque de voir le SCoT devenir plus technique et prescriptif et perdre son « âme » d'outil politique souple ouvrant « un espace de négociation » dans sa mise en œuvre. Pour ce président d'un des premiers SCoT approuvés, « le SCoT c'est la force des hommes contre la force des choses » une façon de rappeler que l'horizon de toute planification durable doit rester l'épanouissement de l'Homme. Un état d'esprit partagé avec Lionel Courdavault, pour qui les futures rencontres nationales seront « *un lieu privilégié de travail et d'échanges conviviaux entre tous les acteurs impliqués dans la réalisation et la mise en œuvre des SCoT* ». A partir de l'expérience du territoire du Grand Douaisis, il évoque les enjeux d'articulation entre les SCoT issus du Grenelle et les Plan Climat Energie et insiste sur la nécessité de conduire un travail pédagogique et partenarial avec les élus du territoire pour mettre en œuvre le SCoT. L'existence d'un « inter-SCoT » actif à ses yeux constitue une autre dimension du partenariat entre élus et techniciens. Des pistes de réflexion aptes à nourrir le programme des futures rencontres nationales qui se dérouleront également avec l'objectif de réduire l'empreinte écologique de la manifestation.

Rendez-vous est donc pris pour les premières rencontres nationales « post Grenelle 2 » les 17 et 18 juin 2010.
Christopher de Laburthe –

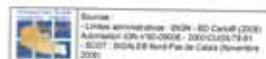
Les Schémas de Cohérence Territoriale en Nord-Pas de Calais

www.nordpasdecalais.fr → portail prospective

Le mardi 15 décembre 2009, le Club des SCOT organise les Premières Rencontres Techniques régionales des SCOT en Nord-Pas de Calais avec le soutien du Conseil Régional Nord-Pas de Calais. Ces rencontres seront l'occasion, pour les équipes techniques de l'ensemble des SCOT du Nord-Pas de Calais, de venir échanger conseils et bonnes pratiques entre eux et de façon plus ouverte avec un certain nombre d'acteurs de l'aménagement du territoire régional.

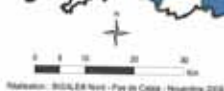
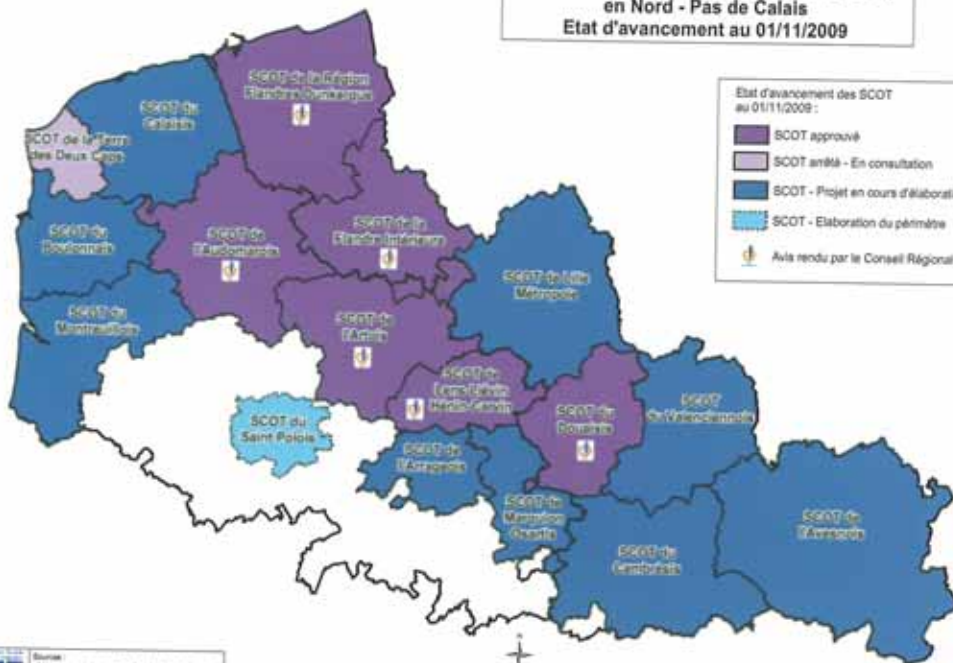
La journée d'échanges sera consacrée aux SCOT dans un contexte complexe et à ses inter-relations telles que les SCOT et les enjeux d'aménagement du territoire régional, les SCOT et les Chartres de Parcs, les SCOT et les Contrats de Pays, dans un paysage réglementaire qui évolue à l'instar des dispositifs issus du Grenelle qui sont venus et viendront impacter l'élaboration de ces outils. C'est l'occasion, à travers l'organisation des ces journées techniques régionales des SCOT, de faire un point sur l'état d'avancement des démarches en Nord-Pas de Calais (cf. carte).

Aujourd'hui, six schémas ont été approuvés en Nord-Pas de Calais (Région Flandre-Dunkerque, Grand Douaisis, Lens-Liévin - Hénin-Carvin, Artois, Audomarois, Flandre Intérieure). Le SCOT de la Terre des Deux Caps a, quant à lui, été arrêté et est depuis août 2009, soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées.



Huit sont en cours d'élaboration dont ceux de Lille Métropole et de Valenciennes dont la révision du Schéma Directeur en SCOT a été lancée ces derniers mois. Par ailleurs, le périmètre du schéma du Montreuillois vient d'être arrêté.

Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) en Nord - Pas de Calais
Etat d'avancement au 01/11/2009



Contact

Direction du Développement Durable,
de la Prospective et de l'Evaluation
p.bouchez@nordpasdecalais.fr

INTERVIEW D'ISABELLE ROUGIEUX*

LE CLUB DES SCOT EST L'ORGANISATEUR DE CETTE JOURNÉE TECHNIQUE : QU'EST-CE QUE LE CLUB DES SCOT ?

Isabelle Rougieux : C'est une association nationale qui regroupe des chefs de projets et techniciens des SCOT. Elle compte aujourd'hui une centaine d'adhérents, dans toutes les régions de France, Dom-Tom compris. L'association est présidée par un Directeur de SCOT, Cédric Lejeune, du SCOT des Rives du Rhône. C'est un centre de ressources entre les SCOT basés sur l'échange d'expériences, mais c'est aussi un réseau d'experts capables de porter un discours cohérent sur les schémas et de faire des propositions sur l'évolution de cet outil à l'échelle nationale.

QUELLES SONT SELON VOUS LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS AUJOURD'HUI POUR ÉLABORER UN SCOT ?

I. R. : L'élaboration d'un SCOT est un travail de longue haleine, qui peut durer plusieurs années. L'une des difficultés est de maintenir constants l'intérêt et la motivation des élus et

des partenaires tout au long de la construction du projet. L'autre difficulté réside dans la complexité apparente de la démarche, qui doit à la fois prendre en compte la réalité quotidienne (et locale) des territoires et les attentes légitimes des partenaires de rang supérieur : Etat, Région, Département, Parc Naturel Régional, etc.

Y A-T-IL UNE RECETTE POUR ÉLABORER UN BON SCOT ?

I. R. : Chaque territoire a une histoire, des projets et des acteurs différents. On ne peut donc pas appliquer la même recette partout, c'est à chaque fois du "sur-mesure". Il y a néanmoins des points communs : des élus convaincus qui vont savoir transcender les clivages, de la pédagogie, et le temps nécessaire à la maturité du projet. En bref, beaucoup de travail et de conviction !



DU CLUB DES SCOT

QUEL EST L'INTÉRÊT POUR VOUS DE CES PREMIÈRES RENCONTRES TECHNIQUES DE SCOT ?

I. R. : L'élaboration d'un SCOT est une démarche très chronophage, les journées techniques sont donc l'occasion d'aller à la rencontre de nos voisins au sein de la région Nord-Pas de Calais et de partager nos expériences, nos difficultés et nos "recettes". Le thème choisi correspond aussi à une réalité que tous les SCOT connaissent bien : nos territoires ne sont pas des îles, et l'articulation avec les Parcs, les Pays et les chantiers régionaux est une part importante du travail des techniciens des SCOT.

* Directrice du SCOT du Valenciennois

Premières Rencontres Techniques Régionales des SCOT en Nord-Pas de Calais

Siège de Région

MARDI 15 DÉCEMBRE 2009

RENCONTRES ET COLLOQUES

Paris Cité internationale universitaire

27 ET 28 JANVIER

L'événement SmartCity propose une conférence internationale autour de la thématique "Do it yourself : ville créative et collaborative", des expérimentations artistiques et une soirée pluridisciplinaire. La conférence approfondira la question suivante : "Comment, grâce à des dispositifs participatifs, les artistes et les habitants peuvent-ils s'inscrire dans des projets de renouvellement urbain ?", avec la participation de Jean-Pierre Charbonneau, urbaniste, Stéphane Cagnot, directeur artistique de SmartCity, Pascal Amphoux, architecte-urbaniste et chercheur au CRESSON. La rencontre sera modérée par l'historien de l'art Paul Ardenne.

SmartCity est organisé par Dédale/ nouvelles formes artistiques et nouveaux médias et la Cité internationale universitaire (service du patrimoine)

Contact : Laure Gayet
tél. : 01 43 66 09 66
laure.gayet@dedale.info
www.ciup.fr
www.smartcity.fr
www.dedale.info

Le Havre

2 FÉVRIER

Dans le cadre du cycle de conférences "Petites leçons d'urbanisme" organisé le premier mardi de chaque mois (de 18 h à 20 h) par l'Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH), la Ville du Havre et la revue *Urbanisme*, intervention de Dominique Lefrançois, urbaniste

chercheur associé à l'IUP, sur "L'automobile, le stationnement et les mobilités douces". Le 2 mars, ce sera le tour de la philosophe Chris Younés de plancher sur "La Nature et la ville, écologie et milieux urbains". Le 6 avril, l'architecte Frédéric Bonnet interviendra sur "La ville contemporaine : quel mouvement pour quelle(s) qualité(s) de vie ?".
Contact : AURH, tél. : 02 35 42 17 88
aurh@aurh.asso.fr
www.aurg.asso.fr

Lyon

2 ET 3 FÉVRIER 2010

Premiers Entretiens du CERTU sur le thème "La ville durable - Stratégies, méthodes et savoir-faire : Pour quels besoins ? Pour répondre à quelles attentes ?" Outre les deux séances plénières, une série d'ateliers permettront de faire le point sur les problématiques qui s'expriment au sein des collectivités et parmi les professionnels. Conclusions par André Rossinot, président du comité d'orientation du CERTU, et Benoist Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme.
Contact : CERTU, tél. : 04 72 74 58 00
www.lesentretiensducertu.fr/

Cannes

16 AU 19 MARS

La Pologne, un des rares pays d'Europe à ne pas avoir connu de récession en 2009, sera le "Pays à l'honneur" du MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier). Les exposants polonais seront regroupés en deux zones d'exposition : l'une pour la promotion des projet urbains en liaison avec l'Euro 2012 et l'autre pour la promotion locale et régionale. Cette année, le MIPIM est couplé avec la 2^e édition du MIPIM Horizons dédié aux pays à forte croissance (comme le Maroc, l'Égypte, la Roumanie, l'Ukraine ou le Brésil).
www.mipim.com

Bordeaux

25 ET 26 MARS

Les 6^e Entretiens de l'aménagement, organisés par le Club Ville Aménagement présidé par Laurent Théry, directeur général de la SAMOA, affirmeront que "La solution, c'est la ville".

Au programme : deux séances plénières – dont l'ouverture avec Benoist Apparu et Alain Juppé, des "parcours urbains" (illustrant les grandes mutations urbaines de l'agglomération bordelaise) et des ateliers qui mettront en débat les réflexions des groupes de travail du Club : "L'aménagement questionné par le logement"; "Tourisme, culture, urbanité"; "Les grands territoires : beaucoup d'acteurs, peu de projets"; "Le malaise des cités est-il soluble dans la rénovation urbaine ?"
Contact : tél. : 01 40 81 24 56
club-ville-amenagement@i-carre.net
www.club-ville-amenagement.org/

À NOTER

Bordeaux

7, 8 ET 9 MAI

La 4^e édition d'Agora, biennale d'architecture, d'urbanisme et de design organisée par la mairie de Bordeaux, a pour commissaire général et scénographe l'architecte-urbaniste Djamel Klouche (AUC), un des participants à la consultation internationale du Grand Paris. Elle mettra en valeur "Bordeaux, la métropolitaine".
www.agora.fr

Dunkerque

19, 20 ET 21 MAI

La 6^e Conférence européenne des villes durables est organisée autour du thème "Créer des villes durables - Le défi des autorités locales" par la communauté urbaine Dunkerque Grand Littoral, en coopération avec les partenaires de la Campagne européenne des villes durables.
www.dunkerque2010.org

Douai

17 ET 18 JUIN

Les 6^e rencontres nationales des SCOT seront organisées par le club des SCOT, présidé par Cédric Le Jeune, et par le syndicat mixte du SCOT du Grand Douaisis, présidé par Lionel Gourdavault.
Contacts : club des SCOT
tél. : 04 74 48 64 71
clubdesscot@yahoo.fr
Syndicat mixte du SCIT Grand Douaisis, tél. : 03 27 98 21 00
contact@scot-douaisis.org

LE PRIX ARTURBAIN.FR À LA RIVIÈRE (38)


Placé en 2009/2010 sous l'intitulé un peu techno "Le centre urbain et son environnement accessibles à tous", le prix arturbain.fr décerné par l'Association pour l'art urbain (dite Séminaire Robert-Auzelle) a récompensé La Rivière, une petite commune (364 habitants) de l'Isère, pour son "centre-village, porte du Parc". La Rivière, située dans le Parc naturel régional du Vercors, a inventé, avec l'appui du CAUE de l'Isère, une nouvelle centralité villageoise comportant des équipements, dont une salle polyvalente et un point d'information du parc ainsi qu'une épicerie et un bar-restaurant, des gîtes et des logements sociaux. Le tout alimenté par une chaufferie bois déchiqueté, après sécurisation d'un torrent en amont et mise en œuvre des démarches HQE et AEU ! Le maire, Robert Alleyron-Biron, et le directeur du CAUE 38, Serge Gros, ont bien défendu ce projet particulièrement réussi.

Les mentionnés :

- mention "Respect de l'environnement" à la Ville de Trilport (77) pour "La ballade du Petit Prince";
 - mention "Qualité architecturale" à la Ville de Pézénas (34) pour "Molière en sa ville accessible à tous";
 - mention "Qualité de la vie sociale" à la commune de Plan-d'Aups-Sainte-Beaume (83) pour son "Coeur de village pour tous".
- Deux autres opérations ont été mentionnées : La "gare RER accessible" de Lognes (77) présentée par la RATP et "Boulevard en circulation douce" à Parthenay (79).

La commune de Plan-d'Aups-Sainte-Beaume (83) a remporté le prix de la meilleure communication grâce au talent oratoire de son maire, Vincent Martinez. La ville de Parthenay a reçu le prix Internet du public. Les mécènes des prix sont la CEGC, l'Adpi (filiale d'Aéroports de Paris) et Metalco, créateur de mobilier urbain.

L'association, présidée par Robert-Max Antoni, prépare pour 2010 la présentation des résultats du concours organisé sur le même thème, mais qui s'adresse à des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants. | A. L.

 Pour en savoir plus :
le site : www.arturbain.fr